

Dans un premier temps, le généalogiste va généralement travailler sur l'état civil, qui existe depuis 1793, puis, sur les cahiers paroissiaux, tenus par le clergé, démarrant, selon les cas, entre 1580 et 1730 (en moyenne, vers 1670), puis sur d'autres sources d'archives qu'il découvrira peu à peu. Où devra-t-il les consulter ?

L'état civil et les cahiers paroissiaux (cf p. XXIII) sont en principe consultables :

- soit, pour l'original, en mairie (au bureau de l'état civil pour les petites communes, au service d'Archives municipales dans bien des plus grandes) et pour le double aux Archives départementales ;

- soit pour les deux collections aux Archives départementales (cas notamment de beaucoup de petites communes).

Jamais, en tous cas, aux Archives nationales, où le débutant n'a donc, en principe, aucune raison de diriger ses premiers pas.

Attention :

Avant de se présenter dans un de ces lieux de travail, toujours bien se renseigner quant aux horaires et conditions de travail (beaucoup de dépôts départementaux ne disposent, par exemple, que d'un nombre limité de lecteurs de microfilms, qu'il est nécessaire de retenir à l'avance).

Les Archives municipales (A.M.)

Le plus souvent en mairie, dans les grandes communes et la plupart des villes (plus de 500 services existent à ce jour). Elles offrent généralement d'excellentes conditions de travail. Se renseigner auprès des mairies.

A comme... Archives

Les Archives départementales (A.D.)

Adresse postale : Archives départementales, Préfecture de ..., code postal du chef-lieu.

Adresses/horaires : se renseigner par écrit, ou par tél. à la Préfecture.

Service dépendant des Conseils généraux, gérant les archives modernes de la Préfecture et du Conseil Général et conservant les anciennes, qu'il communique dans des salles de lectures régies par des règlements internes, notamment quant au nombre de documents communicables par jour. L'accès est libre et gratuit ; cependant on devra demander une carte de lecteur ou présenter sa carte de lecteur des A.N.

Les A.D. conservent donc non seulement les registres d'état civil et paroissiaux (réunissant tous ceux du département), les archives notariales, mais aussi de multiples autres fonds pouvant intéresser le généalogiste.

Tous les dépôts d'A.D. classent leurs documents en **séries** et **sous-séries**, dont il existe souvent des répertoires et inventaires. Ces publications, que l'on appelle des outils de travail, permettent d'identifier et de localiser le ou les documents vous intéressant. Elles seront consultables sur place, et, pour certaines (celles imprimées), souvent dans les autres dépôts d'A.D.

Par ailleurs, beaucoup de dépôts d'A.D. ont publié des « **Guides d'Archives** » présentant leurs fonds et leurs conditions de travail. Se renseigner. C'est là un outil capital.

Tous les dépôts classent les archives par séries alphabétiques :

- séries A à I : Ancien Régime (ainsi la série E conserve les fonds de familles, archives notariales, état civil et archives paroissiales),
- séries I pour la période révolutionnaire,
- séries M à V et X à Z pour la période postérieure à 1800.

Détail dans « Les Archives », par J. Favier, « Que sais-je ? » n° 805.

Les Archives nationales (A.N.)

Adresse postale : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, accès par le CARAN (Centre de Recherche aux Archives Nationales), 11, rue des Quatre-Fils, 75003 Paris.

Ouvert tous les jours de 9 h à 18 h (samedi matin sous régime spécial). Tél. 40.97.60.00.

Elles constituent le plus important dépôt d'archives au monde, où l'on pénétrera par le CARAN, qui délivrera des cartes de lecteurs (100 F, valables dans les dépôts départementaux) et orientera les chercheurs.

On pourra y préparer ses recherches grâce à différentes publications, toutes en vente sur place, ou à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07 :

- le « Guide du Lecteur » ;
- l'« Etat général des fonds », inventaire complet en 5 volumes (vendus séparément) : tome 1 : l'Ancien régime ; tome 2 : 1789-1940 ; tome 3 : Archives de la Marine et d'Outre-Mer ; tome 4 : fonds divers (dont Minutier central des notaires parisiens, cartes et plans, microfilms, archives audiovisuelles...);
- l'« Etat des Inventaires », en 2 volumes.

3617 GENEALOGY

Répertoire
de plus de
3 millions
d'Actes de
Mariages,
Naissances
et Décès

Régions
Lorraine
Champagne
Ardenne
Auvergne
Bretagne
Pays
de la Loire
Aquitaine
Picardie
Ile-de-France
Normandie

SWIC 5,57 F/min.

3617 GENEALOGY

B comme... Bibliothèques et Bibliographies

Quel que soit votre niveau, vous vous dites qu'il existe peut-être, quelque part, un livre répondant à vos questions, que le travail que vous faites a peut-être déjà été commencé, ou réalisé. Pour le savoir, il vous faut aller en bibliothèque.

Les bibliothèques sont de fabuleux centres d'information dont vous devez savoir avant tout faire bon usage. Vous ne devez pas aller frapper n'importe où pour y chercher n'importe quoi. Si leur accès est simple et en principe gratuit, vous devez savoir comment vous y comporter et y travailler.

Les bibliothèques vous proposent des catalogues. Ces catalogues recensent, par ordre alphabétique, à la fois par auteurs et par matières (sujets), des fiches inventoriant les fonds (les ouvrages et collections) conservés. Chaque fiche vous donnera la cote du document décrit (autrefois dit son numéro de classement qui est en quelque sorte son identité), que vous devrez reporter sur votre demande de communication.

Cette cote sera scrupuleusement mémorisée et associée à tout extrait, note ou copie que vous ferez. Elle vous permettra de retrouver aisément ce texte, mais aussi de communiquer avec d'autres chercheurs, qui pourront ainsi retrouver les sources que vous leur citez.

Enfin, ces lieux étant des lieux de travail, vous y resterez silencieux, disciplinés (respectueux des horaires et règlements, comme aussi et surtout des ouvrages, vous dispensant d'annoter, corner, etc.).

Pratiquement, vous pouvez être dans plusieurs situations :

1. Vous avez les références d'un livre, qui, selon les cas, est récent ou ancien, épuisé ou rare : travaillez sur les catalogues auteurs et/ou matières.

2. Vous cherchez un écrit sur un sujet précis : article, livre, journal. Travaillez sur le catalogue matière, parfois à plusieurs mots-clés, ainsi la généalogie des ducs de Savoie peut se rechercher à « Généalogie » ou à « Savoie », celle des Sanson, bourreaux, à « Généalogie », « Sanson » ou « Bourreaux ».

La Bibliothèque Nationale

58, rue de Richelieu, 75002 Paris. Elle conserve tout : du simple livre de poche récent aux précieux manuscrits médiévaux, répartis entre plusieurs départements, parfois décentralisés (comme celui des périodiques (journaux et revues), actuellement à Versailles).

Accessible sur carte ou laissez-passer délivrés par le service d'information, elle est évidemment appelée à connaître de profonds bouleversements avec l'ouverture de la TGB.

Cependant, d'ores et déjà, le nombre de places et l'accès étant limité, il est déconseillé :

- d'aller y consulter des ouvrages courants et récents, trouvables n'importe où, la "BN" ne devant être qu'un dernier recours ;
- d'aller y faire une recherche à l'aveuglette, sans avoir la moindre piste ou référence précise, et sans avoir d'abord exploité les autres bibliothèques.

Au reste, bien des fonds, originaux, obligeront le chercheur confirmé et déjà nettement avancé dans ses recherches, à passer par ses portes. Il se familiarisera alors en temps opportun avec son univers.

Où aller ?

La réponse varie selon le type de publication recherché.

- tous les livres et périodiques (journaux, revues) récents, publiés par les grands éditeurs, sont en principe faciles à trouver : vous pourrez le plus souvent les trouver près de chez vous, dans les bibliothèques municipales et de prêt, médiathèques, où ils seront, selon les cas, consultables sur place, et parfois empruntables, pour une durée déterminée ;

- les livres et périodiques plus anciens, courants, seront recherchés au même endroit, surtout dans les bibliothèques importantes et anciennes ;

- les livres et périodiques spécialisés, techniques ou à faible tirage, récents ou anciens, seront, s'ils ne sont pas trouvés dans les précédentes, recherchés dans les grandes bibliothèques régionales ou parisiennes, comme aussi dans les bibliothèques spécialisées (musées et écomusées, bibliothèques universitaires, etc.), en général toutes accessibles ;

- les livres et périodiques régionaux (le plus souvent historiques, dont les mémoires et travaux des sociétés savantes locales) seront recherchés dans les bibliothèques locales, régionales, et les grandes bibliothèques parisiennes ;

- les livres et périodiques anciens ou rares, s'ils ne sont pas trouvés dans les lieux précédents, seront recherchés dans les grandes bibliothèques parisiennes, accessibles sans trop de problèmes, qui sont : la Bibliothèque du Centre Georges-Pompidou (Beaubourg) : accès libre gratuit, sans carte, dans la mesure des places disponibles, la Bibliothèque Mazarine (à l'Institut, 23, quai Conti, 75006) et la Bibliothèque de l' Arsenal (1, rue de Sully, 75004).

La Bibliothèque Généalogique

3, rue de Turbigo, 75001 Paris (à 2 mn du métro et RER Les Halles), tél. (1) 42.33.58.21 ; carte de lecteur 230 F, mais consultation gratuite du fichier patronymique.

C'est sans conteste la meilleure adresse parisienne pour le généalogiste, en attendant de devenir sans doute la meilleure adresse nationale par le développement de la consultation à distance.

Se reporter à sa présentation dans notre n° 90 (octobre 1994). Elle propose un fichier matière et patronymique de plus de 200 000 noms, la quasi intégralité des publications généalogiques, dont celles des associations, et une collection de 400 000 faire-part.

Bibliographie niveau débutant

Bien des ouvrages de principes assez voisins présenteront bases, sources et conseils. La personnalité des auteurs et les prix seront les principaux critères de différenciation.

On éliminera ici les ouvrages anciens (comme le « Que sais-je ? »), dépassés à bien des plans comme les questions informatique, microfilms et télématique, ainsi que certains ouvrages écrits par des journalistes, non spécialistes, dont la rigueur laisse souvent à désirer, pour retenir, par ordre alphabétique :

- R. Aublet, « Nouveau guide de généalogie », Ouest-France, 102 F,
- J.L. Beaucamot, ABC de la Généalogie, guide Marabout, 37 F,
- V. Gautier, ABC de généalogie, Grancher, 149 F,
- L. Jouniaux, A la découverte de la généalogie, Sides, 92 F,
- Y. du Passage, Guide de la généalogie pour tous, Hachette, 89 F,
- J.M. Thiébaud, Pratique de la généalogie, Cêtre, 150 F,
- Passeport pour l'Aventure, RFG, 143 F.

Pour chercheur confirmé (seulement) :

- Guide des recherches sur l'histoire des familles, par les Archives nationales, 120 F

A un niveau intermédiaire (données générales plus que pratiques) :

- La Généalogie, Larousse (Références), 75 F, sous la direction de J. Valynseele.

Des bibliographies spécifiques accompagnent par ailleurs chaque article (héraldique, informatique, onomastique, paléographie...).

Si la Révolution française a beaucoup moins perturbé les romans familiaux qu'on n'aurait tendance à l'imaginer, elle eut cependant deux conséquences : l'une, faste, de nous doter d'un état civil qui sera un outil d'information inégalable, l'autre, plus dépaystante, d'abandonner le traditionnel calendrier Grégorien au profit du calendrier

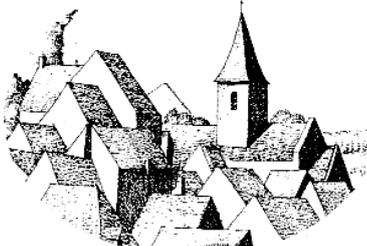
Républicain. Fabre d'Églantine y remplace les saints par des noms bucoliques frôlant parfois le ridicule, qui ne sauraient d'ailleurs prétendre être choisis pour pré-noms, et durant douze ans (de septembre 1793 à décembre 1805), les mois seront vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse, germinal, floral, prairial, messidor, thermidor et fructidor.

C comme... Calendriers

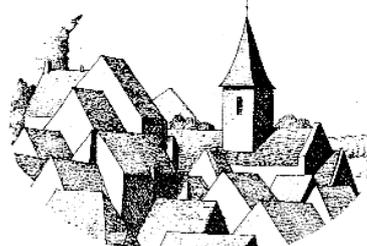
Ils ne compteront que 30 jours, compensés en fin d'année par un lot de Sanculottides-tampons, imposant d'incessantes et

lassantes opérations de conversion pour savoir que le 16 messidor an XII correspond au 5 juillet 1804.





De quel village vient votre nom ?



retrouvez vos racines

sur 36.17 RACINA

plus de 120 000 patronymes localisés

assistance généalogique et conseils personnalisés

un service conçu par Jean-Louis Beaucarnot

Si comme... Démographie historique

La démographie historique s'est constituée dans les années soixante, à partir des travaux pionniers de l'historien Pierre Goubert et du démographe Louis Henry. Une société de démographie historique est née en 1964, à l'initiative de Marcel Reinhard et d'André Armengaud.

La méthode spécifique de la démographie historique est la reconstitution des familles d'une commune après dépouillement intégral des registres d'état civil. Ce qui la différencie de la généalogie est le choix du terrain d'observation ; en effet, les historiens démographes œuvrent dans un cadre territorial précis : un village, une ville, une petite région, et ne suivent pas le destin des sortants.

L'analyse rigoureuse des fiches de famille permet ensuite de mesurer les comportements des couples. C'est sur ces bases qu'a pu être reconstituée l'histoire de la population française. Le grand problème est celui de la représentativité des populations étudiées. Il a pu être résolu en ce qui concerne les comportements démographiques, en particulier la fécondité, mais non l'étude de la mobilité sociale.

En effet, travaillant exclusivement sur les familles sédentaires, les historiens démographes ne peuvent espérer saisir le changement social : mobilité géographique et mobilité sociale sont liées. Ainsi, les monographies communales nous renvoient systématiquement l'image de « villages immobiles ».

Un problème du même ordre se pose aux généalogistes. Leurs travaux, bien que souvent d'un niveau scientifique élevé, ne peuvent prétendre donner une vue globale de l'évolution de la société, car ils sont consacrés à telle ou telle famille particulière et ne forment pas un corpus représentatif. D'ailleurs, cette non représentativité est l'infirmité congénitale des généalogies ascendantes, puisque nous ne descendons qu'en proportion très inégale des hommes du passé. Nos ancêtres, par définition, ont tous été féconds, sans quoi ils ne seraient pas nos ancêtres ! Ils ont échappé à la mort jusqu'à l'âge de la reproduction, et il est probable qu'en moyenne ils se sont mariés plus jeunes que les autres, puisque les unions précoces sont plus productives de descendants que les unions tardives.

On pourrait songer à tourner la difficulté en étudiant le destin des frères et sœurs de nos ancêtres, mais on tomberait sur d'autres biais. Il faut donc conclure que seules les généalogies descendantes permettent de mesurer correctement les comportements démographiques ainsi d'ailleurs que la mobilité géographique et sociale. C'est ce que nous tentons de faire avec l'enquête des 3 000 familles (voir encadré).

Toutefois, moyennant certaines précautions, le généalogiste peut résoudre valablement quelques questions démographiques : écarts d'âges entre époux, en fonction de l'époque et du statut social, intervalle entre mariage et première naissance (ce qui permet d'étudier les conceptions pré-nuptiales),

**Michelle
CASTEX-ROUGET**
Généalogiste Familiale

Franche-Comté
Paris - Toutes provinces

6, rue de la Poire - 77280 OTHS
☎ 60.03.07.45

puis entre naissances successives ; âge à la dernière maternité pour les femmes ayant vécu en état de mariage jusqu'à 45 ans ; durée des unions en fonction de l'âge de mariage des époux ; intervalle entre veuvage

Chantal MOUGEL
généalogiste professionnel
depuis 1988

19, route d'Avesnes
59440 HAUT-LIEU
Tél. 27 61 19 12

Toutes régions et
plus particulièrement :
Dépts 59, 62, 80, 02
Belgique - Luxembourg

**Déplacements gratuits
pour toutes recherches
aux AA.D. de LILLE**

et remariage ; naissance de jumeaux dans une même famille ; fréquence de la mortalité en couches ; de la mortinatalité ; risque de décès des nouveaux-nés jusqu'au 1^{er} anniversaire, etc.

Jacques Dupâquier

L'enquête des 3 000 familles

Lancée en 1980 par J. Dupâquier et D. Kessler, l'enquête des 3 000 familles a pour objectif d'étudier la mobilité géographique et sociale en France aux XIX^e et XX^e siècles en reconstituant la descendance d'un échantillon de 3 000 couples mariés entre 1803 et 1832, représentatif de la société française de l'époque.

Cet échantillon est réparti sur tout le territoire, en fonction des résultats du recensement de 1806. Pour des raisons pratiques et méthodologiques, il a été choisi parmi les familles dont le patronyme commence par le trigramme TRA (par exemple Travers), d'où le nom « d'enquête Tra » donné familièrement à cette étude.

Pour repérer les naissances, mariages et décès des familles concernées, il a fallu dépouiller intégralement les tables décennales de toutes les communes françaises, puis les actes de mariages eux-mêmes. Cet immense travail n'a pu être mené à bien qu'avec l'aide bénévole de plusieurs centaines de généalogistes.

Les premiers résultats ont donné lieu à plusieurs articles et à deux ouvrages :

- Le Temps des Jules : les prénoms en France au XIX^e siècle par J. Dupâquier, J.-P. Pelissier et D. Rebaudo (Christian, 1987).
- La Société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformations, sous la direction de J. Dupâquier et D. Kessler (Fayard, 1992).

Pour aller plus loin

- Un manuel technique : M. Fleury et L. Henry, « Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien », 3^e édition, Paris, INED, 1985.
- Une monographie communale exemplaire : H. Charbonneau, « Tourouvre-au-Perche aux XVII^e et XVIII^e siècles ». Étude de démographie historique, Paris, INED et PUF, 1970.
- Une étude critique sur la discipline : J. Dupâquier, « Pour la démographie historique », Paris, PUF, 1984.
- Une synthèse des résultats obtenus : « Histoire de la population française », sous la direction de J. Dupâquier, 4 vol, PUF, 1988 (édition de poche dans la collection Quadrages, 1995).
- Un résumé commode : « La population française aux XVII^e et XVIII^e siècles », Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 1786.

Quelques pays

Tout va dépendre du pays, et du type de recherches.

Belgique : archives très voisines des nôtres. Etat civil créé en 1796. Les Archives générales du Royaume, à Bruxelles, possèdent les microfilms de l'ensemble du pays. Délivrance d'actes payante (environ 30 FF l'acte). Plusieurs associations efficaces.

Angleterre : état civil créé en 1837, délivrance d'actes payante.

Allemagne : état civil créé en 1875. Pour la période antérieure, se débattre dans l'écheveau des frontières et des principautés.

Suisse : état civil créé en 1876, assorti de registres de famille. Les Archives de l'État, à Genève (1, rue de l'Hôtel de Ville), sont une bonne adresse, comme celle de la Société Suisse d'Études Généalogiques.

Italie : état civil créé en 1866, complété de registres de population. Antérieurement, resté entre les mains du clergé. Voir l'association Ancêtres italiens (cf encadré « adresses »).

Espagne : état civil créé en 1870. Pour la période antérieure (registres paroissiaux souvent très anciens), voir avec le clergé. De son accueil dépendra le succès de vos recherches.

Les autres pays : voir les encadrés ci-dessous et consulter le guide pratique du Dr Thiébaud (cf p. IV), le mieux documenté sur ces questions.

Savoir que les **dossiers de naturalisation** sont conservés, pour la période 1789-1930, aux Archives nationales (série BB11).

De bonnes adresses

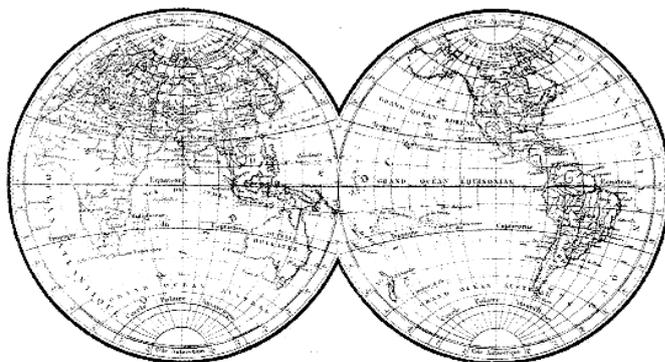
Vous avez une recherche à faire sur un collatéral qui se serait fixé au Chili, un ancêtre venu de Turquie ou de Suède...

- pensez d'abord à la filière des microfilms mormons : vous habitez Menton et vous voulez faire des recherches sur des aïeux colombiens ; vous pouvez faire venir à leur centre de lecture de Nice les microfilms des archives qui vous intéressent (cf p. XVI).

- pensez aux ambassades et consulats de France à l'étranger, qui peuvent avoir des données sur les ressortissants français.

- pensez aux généalogistes professionnels, dont certains sont spécialisés sur la Suisse, la Belgique, l'Allemagne (comme d'autres sur l'Outre-Mer)... et, pour l'Italie, à l'Association Ancêtres Italiens (3, rue de Turbigo, 75001 Paris).

E comme... Etrangers



Les français hors de France : Algérie, Québec...

Pour les **français résidant à l'étranger**, voir les Archives du Ministère des Affaires étrangères, sous-direction de l'Etat civil, 5 et 6 rue Louis-Barthou, 44035 Nantes.

Pour les recherches dans les **anciennes Colonies**, notamment l'**Algérie**, voir à l'adresse précédente pour l'état civil de moins de 100 ans, et le Centre des Archives d'Outre-Mer, chemin du Moulin de Testas, 13100 Aix-en-Provence, pour la période antérieure. Penser aussi au Cercle généalogique d'Afrique du Nord, 1, rue Emile Tavan, 13100 Aix.

Pour le **Québec**, voir aussi au dépôt d'Aix, tout en sachant qu'il existe une très importante bibliographie généalogique québécoise, notamment d'énormes dictionnaires. Une adresse : la Fédération des Sociétés de Généalogie du Québec, Case postale 9454, Sainte-Foy, Qc, G1V 4B8, Canada.

Informatique & Généalogie

Une gamme complète de logiciels pour les généalogistes

- ☛ **GENEATIQUE DOS et WINDOWS** utilisés par plus de 3000 généalogistes
- ☛ **GENEREL ET GESANO** pour le traitement des actes paroissiaux et notariaux
- ☛ **MYRIALIS** pour exploiter une banque d'images numérisées
- ☛ **ANDROSACE** pour gérer une bibliothèque

Pour obtenir les documentations et disquettes d'essai gratuites



C.D.I.P. B.P. 27 F-95550 BESSANCOURT

F comme...

Filières

Comment passe-t-on d'un acte à l'autre ? Quel est le fonctionnement de l'état civil ? À quoi mènent les actes ? Quelles sont les filières généalogiques ?

Toutes ces questions ont des réponses, permettant de bâtir une généalogie.

Les actes de l'état civil sont comme une pelote de laine, il suffit d'en trouver le bout, de dérouler lentement, de combiner acte après acte, pour que l'arbre se construise.

Pour chaque individu, n'oubliez pas de réunir tous les actes de la vie. Le triptyque naissance-mariage-décès doit être cohé-

rent pour assurer la véracité du propos. Si un acte manque, ou si les informations ne s'assemblent pas, vous devrez multiplier les croisements d'autres actes pour garantir l'authenticité de votre travail.

Voici donc la « généalogie d'une généalogie » : le tableau ci-dessous montre les chemins à suivre pour assurer la stabilité de l'arbre.

Laissez-vous guider par les filières et votre arbre aura de belles racines.

À quoi mènent les actes ?

Voici pour vous, les filières généalogiques, de 1792... à nos jours.

Pierre-Valéry Archassal

Etude Généalogique

Myriam PROVENCE

4, rue Vincent-Scotto - 75019 PARIS
Tél. (1) 42.40.58.26 - Fax (1) 42.45.46.35

Etude créée en 1987. Membre de la Chambre Syndicale des Généalogistes Héraldistes de France depuis 1990.

Chargée de rubrique dans une revue spécialisée en généalogie depuis 1988. Coauteur de « La Généalogie - Histoire et pratique » aux Editions Larousse (1991). Coauteur de « La société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformation » aux Editions Fayard (1991).

Conseil en Généalogie

Recherches généalogiques et historiques

(Votre famille, votre maison, votre entreprise)

Bibliographie. Archivage. Dessin d'arbre

Archives nationales, Archives départementales, Archives communales, Archives hospitalières, Services d'archives centraux, Archives privées.

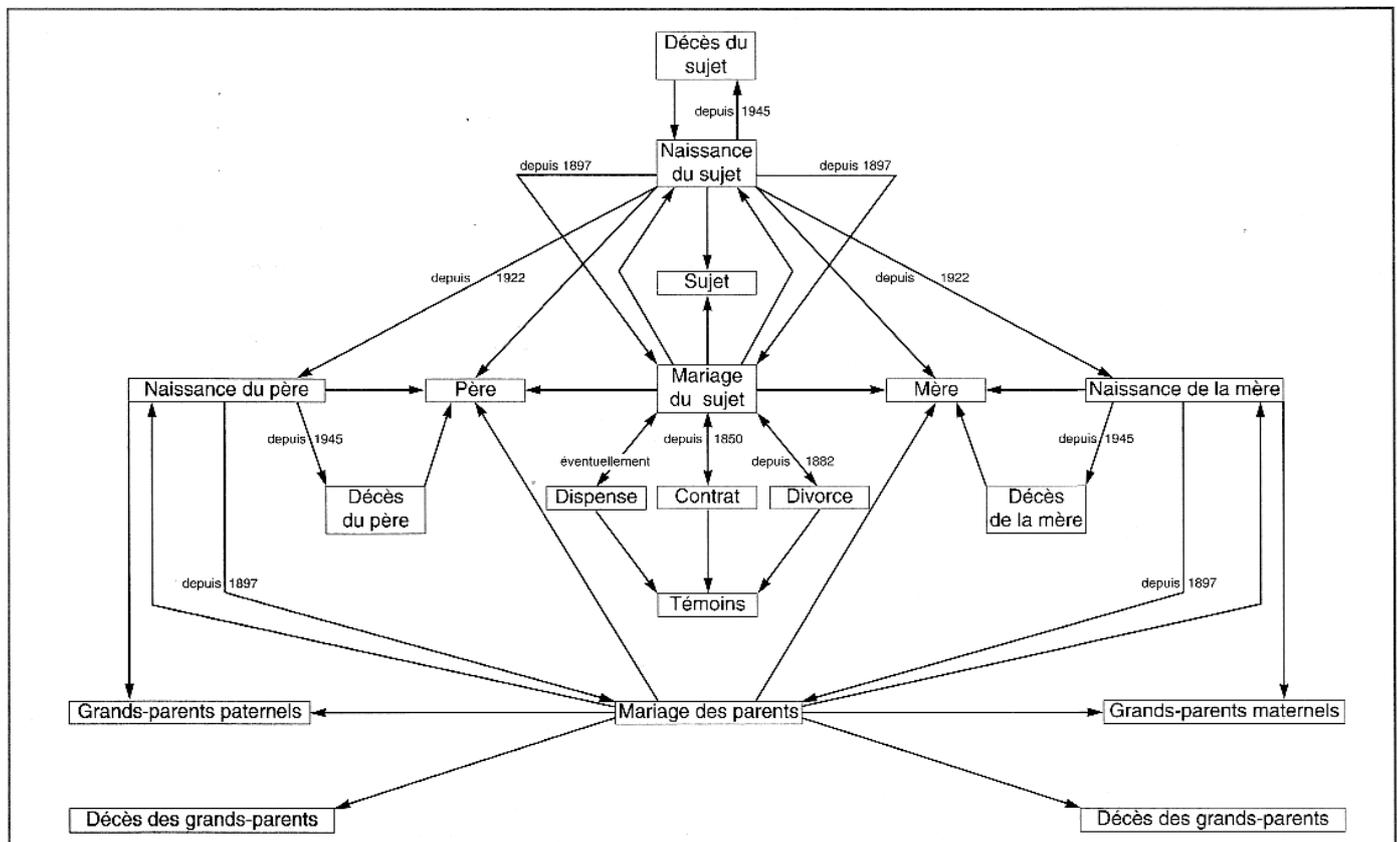
Par curiosité, par plaisir ou pour faire plaisir (naissance, mariage ou fête de famille), pour confirmer la petite histoire familiale, pour organiser une réunion familiale ou patronymique, pour répondre à certaines interrogations (personnelles, psychologiques ou génétiques), pour toutes ces raisons...

A bientôt pour un

« Rendez-vous avec Hier »

Toute France. Étranger. Devis gratuit.

Siret 342.228.335.00010. Code APE 8707.
Carte professionnelle n° 125. CCP Paris 181134R.



Méthodes de la généalogie biologique

Pour établir une parenté biologique entre deux individus, on procède selon trois axes de recherches :

- ressemblance des caractères physiques, comme la couleur des yeux, l'aspect de la chevelure, l'implantation des dents, etc.
- ressemblance des caractères immunologiques (ou idiosyncrasiques) comme les groupes sanguins érythrocytaires, le facteur rhésus, les groupes leucocytaires, (H.L.A.), etc.
- ressemblance dans la pathologie, à travers la mise en évidence d'une maladie héréditaire apparente ou cachée. Les maladies héréditaires se transmettent selon deux modes : dominant ou récessif. Dans le mode récessif, la maladie peut sauter plusieurs générations. Elle ne reviendra sur le devant de la scène qu'à la faveur d'une conception homozygote, c'est-à-dire quand les deux géniteurs sont l'un et l'autre, souvent à leur insu, porteurs du gène de la maladie.

Aspect récent de la recherche de paternité : le test des empreintes génétiques, introduit par Alec Jeffreys en 1985, consiste à comparer certaines images, dites empreintes génétiques, obtenues à partir des A.D.N., du géniteur, de la génitrice et de l'enfant. Ces images doivent « coller » de chaque géniteur à l'enfant. Le « décalage » fait rejeter la paternité ou la maternité. Ce test est fiable.

Actuellement, les recherches de paternité peuvent se borner à mettre en œuvre les groupes sanguins érythrocytaires, le facteur rhésus, parfois le système H.L.A. (« assez » complexe) et le test de Jeffreys. La fiabilité est voisine de 100 %

G comme... Génétique

Tout être humain est conçu de l'union fortuite d'un spermatozoïde et d'un ovule humains. Nous sommes donc tous des enfants « naturels ». Nous avons tous un géniteur et une génitrice.

La généalogie biologique, ou bio-généalogie, se propose d'apporter les preuves biologiques de la parenté naturelle entre géniteur, génitrice et enfant. On a depuis longtemps observé qu'un enfant ressemble plus à ses géniteurs qu'à d'autres individus.

La science qui étudie le pourquoi et le comment de la transmission de cette ressemblance s'appelle la génétique. On dit génétique mendélienne en hommage aux travaux initiatifs de Gregor Mendel à la fin du siècle dernier.

La génétique est une science jeune, en constante évolution.

De jour en jour, elle devient de plus en plus complexe.

La notion fondamentale de la génétique est cette constatation que les caractères héréditaires passent des géniteurs à leurs enfants par le biais de gènes apportés par le spermatozoïde et par l'ovule au moment de la conception.

Pourtant, une moitié seulement du patrimoine génétique d'un géniteur passe à son enfant.

Pourquoi ? parce que c'est la seule façon de maintenir indéfiniment le patrimoine génétique dans les limites de l'espèce. Le géniteur apporte une moitié de son patrimoine génétique, la génitrice une moitié du sien, et au bout du compte, l'enfant ainsi conçu aura reconstitué pour lui-même un équipement génétique propre, unique et spécifique (c'est-à-dire, humain).

Dr Robert Beaubernard

GSN
ETUDES

Patrick Gossein

4, avenue de l'Essonne - 91130 RIS-ORANGIS

16.1.69.04.91.50

MÉMOIRE DE LA FAMILLE ET DE SON PATRIMOINE

Recherches toutes régions
Région Parisienne
Gâtinais - Orléanais
Centre

Etude généalogique Jean-Yves BELIN

*Président de la Chambre Syndicale Européenne des
Généalogistes Professionnels
Intervenant à l'Université d'Angers
Généalogiste-expert*

106C, rue Léon-Barbier - 78400 CHATOU
Tél. 39.52.31.43

31, place Guy-Mocquet - 95260 BEAUMONT-SUR-OISE
Tél. 34.70.40.33

Le généalogiste peut-il être le « petit généticien » de sa propre famille ?

La réponse est, évidemment, non. Comme toute science ou technique, la génétique exige une longue et constante pratique. Ne pas négliger non plus le fait que la recherche de parentés naturelles dépend en France, de l'approbation souveraine d'un tribunal. Les seules parentés reconnues y sont celles de l'état civil, légitimes ou non. En outre, la révélation intempestive d'une parenté naturelle peut être catastrophique et détruire des familles.

C'est pourquoi, le fait de jouer au « petit généticien » serait stupide et parfois cruel.

Cela dit, le généalogiste peut parfaitement pousser sa curiosité à étudier sérieusement la génétique. Mais le diagnostic des maladies héréditaires appartient d'évidence au médecin-généticien, à qui une généalogie familiale bien « ficelée » peut cependant être utile.

Pour en savoir plus : « L'héritage biologique », par le Dr R. Beaubernard, Christian, Paris 1992.

H comme... Héraldique

Comment savoir si sa famille a eu un blason ? Sinon comment en avoir un ?

Dans chaque association généalogique, il existe un ou plusieurs spécialistes des armoiries familiales locales. Ces héraldistes peuvent vous répondre ou vous indiquer les ouvrages à consulter.

Vous pouvez aussi vous mettre vous-même en chasse, en consultant en bibliothèque les principaux armoriaux, en examinant les pierres tombales scellées dans le sol des églises, en consultant les Archives départementales (séries B, E, J, etc.). Les monographies consacrées à de petites entités géographiques (paroisses, villages et seigneuries) renferment souvent des armoiries inédites.

Bien sûr, vous consulterez l'Armorial général de Charles d'Hozier, en sachant que l'orthographe des patronymes peut être fantaisiste.

Si vous ne découvrez rien, il ne vous reste plus qu'à créer vos propres armoiries en écrivant pour tous conseils utiles au Conseil Français d'Héraldique, 30, rue de la République, 25300 Pontarlier. Après adoption, elles seront publiées dans l'Armorial du XX^e siècle.

Nées vers 1120-1130, les armoiries furent adoptées par l'ensemble de la noblesse en 1180-1220 puis par toute la société de 1220 à 1330.

Les paysans, les artisans, les femmes, les bâtards, les juifs et même les bourreaux se composèrent des écus qui — dans un monde où la lecture était peu

répandue — inventèrent un véritable esperanto visuel, plus séduisant et plus parlant que nos actuels logos, car les armoiries obéissent à des règles de lisibilité et de clarté imposant d'alterner les « émaux » (« or » et « argent ») avec des « couleurs » franches.

La fin du Moyen Age fut l'âge d'or du blason grâce aux tournois où les hérauts, ancêtres des

Comment retrouver le blason d'une famille ?

Dès le Moyen Age, des armoriaux recueillirent les blasons d'entités territoriales, de corporations, d'ordres de chevalerie, de montres d'armes, etc.

On ne recense que 80 000 écus dans ces armoriaux anciens mais 7 à 800 000 sceaux médiévaux ont été conservés. On en trouve des catalogues aux Archives nationales et départementales.

Pour la période moderne, à côté de l'Armorial général de 1696, il faut se reporter à des recueils régionaux comme l'Armorial breton de Guy de Borgne.

Jougla de Morenas publia un Grand Armorial de France en 1934-1952, réédité en 1975, qui ne s'intéresse cependant guère aux familles modestes.

La piste la plus utilisée est l'Armorial général de J. B. Rietstap avec 110 000 armoiries de tous pays et de toutes époques mais il est incomplet pour les familles françaises.

Mais l'idéal reste de recourir aux sources, afin d'associer les archives aux sceaux et aux cachets armoriés.

journalistes sportifs, identifiaient, pour les spectateurs, les chevaliers, anonymes derrière leur heaume, grâce à leurs écus et aux caparaçons de leurs chevaux.

Louis XIV, afin d'alimenter le trésor royal, par l'édit de novembre 1696, ordonna à toute personne noble ou simplement honorable de faire enregistrer ses armes sous peine d'amende.

Pour ceux n'en possédant point, les commis de Charles d'Hozier, juge d'armes du royaume, se chargèrent d'en créer, privilégiant les motifs géométriques (étoiles, croissants, etc.).

C'est ainsi que de 1696 à 1709, on enregistra 110 000 blasons dans l'Armorial général, dont 70 % destinés à de parfaits roturiers. Détruisons donc une fois pour toutes le mythe associant les armoiries à l'idée de noblesse.

Les décrets des 27 septembre 1791 et 4 juillet 1793 abolirent

les armoiries, mais Napoléon I^{er} les rétablit dès 1808, les réservant toutefois à la noblesse impériale. Les villes, les corporations et les sociétés civiles recouvrèrent la capacité héraldique par décret du 17 mai 1809.

Depuis cette époque, aucun pouvoir ne prit de mesure contre les armoiries qui demeurèrent libres, chaque Français ayant le droit de porter les siennes, sous réserve de respecter les règles de l'héraldique et de ne pas usurper un blason déjà porté par d'autres.

Un jugement civil de 1949 reconnaît que les armoiries sont des marques de reconnaissance accessoires au nom de famille, auxquelles elles se rattachent de façon indissoluble, que cette famille soit ou non d'origine noble.

Alors si vous ne possédez pas d'armoiries, il est encore temps d'en créer !

Jean-Marie Thiébaud

Des ouvrages indispensables

- « Traité d'Héraldique », M. Pastoureau, Paris, 1979.
- « Dictionnaire des termes du blason », J.M. Thiébaud, Cêtre, 1994.

Pour votre ordinateur :

- Heraldic - Tout savoir sur l'héraldique, Paris, 1994.

Ce logiciel, illustration pratique du dictionnaire de J.-M. Thiébaud, constitue une excellente initiation pour les généalogistes de tous âges (illustration de 1 800 termes).

Des termes à connaître

Couleurs héraldiques : Gueules : rouge - Sable : noir - Sinople : vert - Azur : bleu - Pourpre : violet.

Timbres : casque, heaume, mortier, chapeau, couronne, etc.

Cimier : ornement surmontant le timbre.

Devise : sentence inscrite dans une banderole sous l'écu.

Écartelé : écu divisé en quatre.

N.B. : les couronnes placées au-dessus des écus ne sont pas des signes de noblesse. Elles sont souvent de pures fantaisies.

Comment identifier un blason ?

Plus les armoiries ont un dessin complexe, plus elles ont des chances d'être uniques et inversement.

Pour identifier l'ancien propriétaire d'un objet armorié (sceau, ex-libris, tombe, chevalière, taque de cheminée, etc.), on peut consulter le « Dictionnaire des figures héraldiques » de Th. de Rénessé qui classe les écus décrits par Rietstap. Il est incomplet pour les armoiries françaises.

Jean-Jacques Lartigue a écrit des répertoires sur la Normandie, la Bretagne, la Franche-Comté, etc., permettant de découvrir à partir d'un classement simple la ou les familles qui portèrent tel ou tel écu à travers les siècles.

Dans un proche avenir, le gigantesque fichier de la Fédération Française de Généalogie sera également consultable sur minitel.

Bibliographie

- La brochure « Généalogie et Informatique », par X. Guyot et A. Morineau, publiée en juillet 1994 par la Fédération Française de Généalogie, 3, rue de Turbigo, 75001 Paris, 105 F, donnera tous renseignements dont les adresses des diffuseurs.

Pour une initiation à l'informatique, il existe un certain nombre de publications sur le sujet à découvrir au rayon « Informatique » de votre librairie, dont :

- Éditions Sybex, deux collections agréables à lire : « Culture Micro » et « pour les Nuls » ; deux titres parmi d'autres : « Fou de PC » et « Windows pour les nuls ».

- En poche, le choix également, dont en collection Marabout « Premiers pas en informatique ».

T comme... Informatique

Comparer les programmes de généalogie familiale est difficile : l'essentiel des uns n'est pas forcément celui des autres.

Nombre de fonctions sont communes : validité des dates, chronologie des événements, calendrier révolutionnaire, numérotations ascendantes et descendantes, édition d'arbres, de fiches, statistiques, recherches multicritères, etc.

Le respect de la norme GEDCOM s'impose comme la garantie offerte aux généalogistes de pouvoir échanger des données informatisées et de protéger leur « investissement » en temps de saisie pour migrer d'un logiciel à l'autre selon l'évolution de leurs besoins.

La différence entre logiciels est dans l'originalité des services rendus : gestion des sources, liaison avec d'autres logiciels, rédaction de l'histoire familiale, paramètres divers, autant de points qu'on ne peut connaître que par la lecture détaillée des notices de présentation et qui, s'ils devaient être abordés, rendraient trop complexe le tableau proposé ci-contre.

De fait, c'est la présence lors des réunions généalogiques, l'ancienneté du programme sur le marché et sa réputation (le bouche à oreille) qui peuvent faire la différence. Enfin, après les démonstrations ou tests sur son propre matériel, le « coup de cœur » fera décider.

Xavier Guyot

Nom des logiciels (les « grands classiques » sont écrits en gras)	Système MAC			Système PC			Graphisme Windows			Origine			Prix			Antériorité			Diffusion		
Ancêtres																					
Arbre genealogique																					
Basdes-Basgen																					
Chronique familiale																					
Dynastree																					
GAO-Perso																					
Geneal																					
Généalog																					
Genealogie Service																					
Genealogos																					
Geneascope																					
Geneatique																					
Genedraw																					
Genemac																					
Genitools																					
Genos																					
Gentree																					
Griot Alternative																					
Heredis																					
IMP 5 Gene																					
Jomo																					
Memory																					
Origen																					
Parentèle																					
Regard																					
Roots																					
Windows Genealogie																					
Win-Family																					
Wingao																					
Win-Genealogic																					

(Tableau établi au 31.08.1995)

J comme... *Journaux* *familiaux*

Les produits préfabriqués

Vous pourrez trouver différents produits préfabriqués, à remplir, conçus par des techniciens et des spécialistes, dont une gamme complète d'arbres généalogiques de formes diverses (roues, demi-roues, quartiers, etc.), ainsi que des livres conçus pour accueillir la chronique de votre famille (« Mes 254 premiers ancêtres », « Chroniques de la famille », etc.) dans la Revue Française de Généalogie (voir p. XXI et p. XXXII)

Les réunions de famille

L'aboutissement d'une recherche descendante sera souvent l'organisation d'un grand rassemblement familial, manifestation au succès en principe assuré, rassemblant facilement 200 à 300 personnes (le record à ce jour étant de 2 600, cf notre n° 99).

Organisez-vous à l'avance (invitations lancées au moins six mois avant), choisissez une date pratique pour tous, essayez de trouver un lieu accueillant près du berceau d'origine, et fixez-en le programme, qui peut s'inspirer du menu classique suivant : messe à l'intention de la famille avec distribution de badges nominatifs (aux couleurs de la branche), repas en commun, distractions diverses (jeux, excursions sur des lieux d'origine, expositions de photographies de famille...). Ce sera là une journée inoubliable. Pourtant, pour la réussir à nouveau, un conseil : attendez au moins quatre à cinq ans. Elle doit garder son caractère exceptionnel !

Un journal familial

Pour recréer un lien entre la famille dispersée et favoriser la conscience familiale, bien des chercheurs lancent des « journaux » familiaux. Quelques pages photocopées et agrafées peuvent suffire. On les envoie (éventuellement sur abonnement pour participation aux frais) à chaque membre ou, plus économiquement, à chaque famille souche, à charge pour elle de photocopier et faire passer.

Ce journal parlera de l'histoire de la famille (portraits et CV d'ancêtres), de sa généalogie, mais aussi de son présent : la vie de chacun, le « carnet du jour » (naissances, mariages, décès), les activités des membres (professionnelles, sportives...). Il encouragera les contacts par des « petites annonces », des carnets d'adresses (savoir qu'un cousin est restaurateur à Lyon ou à Menton peut être utile et sympathique). Certains journaux, même, comportent des « pub » familiales.

Comme le livre, ce journal ne doit cependant pas rebuter par une matière trop technique. Une bonne adresse est celle d'une association lyonnaise, proposant des stages d'initiation à la création et tenue de ces journaux (Les Petites Magdeleines, 26, rue Lanterne, 69001 Lyon).

Publier un livre sur sa famille

Il faut choisir entre :

- **le livre technique**, de généalogie pure, alignant essentiellement noms, dates, lieux, cotes d'archives..., déposé dans les bibliothèques et dépôts d'archives et faisant référence auprès des chercheurs.

- **le livre destiné à l'entourage**, allégé au plan technique pour privilégier l'aspect chronique familiale. Il racontera alors les origines du nom, le terroir, les racines lointaines, les ascendants et parents, la maison de famille, le village..., tout en étant ponctué de portraits rédigés, de témoignages, de souvenirs, d'anecdotes, ces derniers éléments étant particulièrement propres à réancre les mémoires familiales. Il insistera sur les choses concrètes et la vie quotidienne, présentées dans un style vivant et de conteur, et sera agrémenté de copies de photographies et documents, de tableaux généalogiques simplifiés, d'un carnet d'adresses contemporaines... Le travail obtenu sera photocopé ou imprimé, selon le budget que l'on pourra lui consacrer, dépendant lui-même du succès d'une souscription familiale auprès des personnes concernées.

Deux bonnes adresses d'éditeurs « clé en main », spécialisés dans les petits tirages familiaux : J'étais une fois, 83, bd St Michel, 75005 Paris, et Editic, 115, bd Richard-Lenoir, 75540 Paris cedex 11.

3617 GENEALOGY

Découvrez les Ancêtres de votre Famille

Plus de 3 millions d'Actes • Plus de 6 millions de Patronymes

3617 GENEALOGY

SWIC 5,57 F/min.

Du bon usage du 11

Gratuit en-deçà de 3 minutes (ce qui suffit pour la recherche d'un individu), son interrogation est aisée car elle porte sur le nom, la ville ou l'adresse. Le généalogiste peut y réaliser une recherche patronymique sur la France entière (département par département). Des logiciels permettent d'automatiser ce travail.

La rubrique de la RFG « Patronymes sur minitel » illustre bien ce qu'il est possible d'obtenir : nombre des porteurs actuels d'un nom et localisation géographique. On peut aussi (re)trouver des cousins.

K comme... Kiosque télématique

Le généalogiste trouve aujourd'hui deux types d'aide dans la télématique. D'abord l'annuaire téléphonique électronique dont le code d'accès est le 11 ; ensuite, divers services spécialisés qui, après des débuts peu rigoureux il y a une

dizaine d'années, sont désormais plus efficaces car rejoints par des spécialistes et des associations.

Ces derniers sont de plus en plus nombreux. Le banc d'essai ci-dessous étudie, sans être exhaustif, des services commerciaux, associatifs ou administra-

tifs pouvant intéresser le généalogiste. Seuls des services en accès libre ont été testés (sans abonnement). Une estimation du temps moyen d'accès à l'information y est donnée avec comme légende : L (long), M (moyen) et B (bref).

Attention : savoir que la factura-

tion peut être contrôlée en direct en appuyant, juste avant de valider le code d'accès d'un service, sur la touche « Sommaire ». La déconnexion peut être activée à tout moment en appuyant deux fois sur « Connexion/Fin ».

Philippe Houdry

TYPE DE SERVICE	ACCÈS	CODE	EDITEUR	CÔÛT (F/mn)	TABLES MARIAGES	LISTES ÉCLAIR	TABLES DE LIEUX	GUIDE ADRESSES	BIBLIOGRAPHIE	ETYMOLOGIE PATRO.	LOCALISATION PATRO.	NB PORTEURS PATRO.	CONSEILS GÉNÉALOGIQUES	INFORMATIONS CERCLES	CONSULTATIONS PERSO.	PETITES ANNONCES	MESSAGERIE	CONC. CALENDRIERS	ACTUALITÉS GÉN.	TEMPS MOYEN ACCÈS INFO (L.M.B)	COMMENTAIRES
COMMERCIAL	15	GNS	GNS	1,29					●						●	●	●	●	●	B	Actualités (expositions...), revue de sommaires de magazines généalogiques.
	15	SOSA	JLC	2,23		●		●					●		●	●	●	●	●	M	Minutier central des notaires de Paris, liste éclair MELANGE (dont vainqueurs Bastille).
	15	HOMONY	MAPS	2,23				●		●		●				●	●			M	Recherche d'homonymes.
	17	RACINA	BROC	5,57				●	●				●		●					M	Consultations personnalisées par J.L. Beaucarnot, local. anciennes des patronymes.
	17	GENEA	SWIC	3,48	●		●	●					●	●	●				●	M	Concerne : Ille-et-Vilaine, Ouest, Perche, Vvelines, Corrèze, Landes (Cf. serv. associatifs)
	17	GENEALOGY	SWIC	5,57	●	●								●						M	Plus de 3 millions d'actes concernant de nombreuses régions.
	17	NOE	SWCO	5,57				●		●	●	●			●					M	Origine des patronymes, commande du journal de naissance.
	17	FAMIL	SGB	5,57						●	●	●								L	Signification des patronymes et des prénoms.
	17	ENCYCLO	MAPS	5,57				●	●	●	●	●								M	Large bibliographie généalogique, commande du journal de naissance.
	17	NOME NOMINE FAMILY PATRO	EOC	5,57						●	●	●								L	Signification des patronymes et des prénoms.
	17	INFONOM	EOC	5,57							●									M	Localisation de patronymes en France mais aussi aux États-Unis et au Canada.
	ASSOCIATIF	15	GENEFEDE	FFG	1,01	●		●	●					●			●	●			M
15		GENENORD	SGHPN	1,29	●	●	●	●					●			●	●			B	Concerne : les Provinces du Nord.
15		GENEA 62	AGP	1,29	●		●	●					●							B	Concerne : le Pas-de-Calais. Table des lieux avec hameaux.
17		CG08	SWIC-CGHA	3,48	●		●						●					●		B	Concerne : les Ardennes.
17		GENLOR	SWIC-UCGL	3,48	●	●							●					●		B	Concerne : les 4 départements de Lorraine.
17		CG51	SWIC-CG51	3,48	●	●							●					●		B	Concerne : la Marne.
17		CG02	SWIC-CG02	3,48	●		●						●					●		B	Concerne : l'Aisne
17		PARCHEMIN	SWIC-CG35	3,48	●	●							●							B	Concerne : l'Ille-et-Vilaine. Tables de marins.
17		GEF	SWIC-BGL	3,48	●	●		●	●				●					●		B	Concerne : Rhône-Alpes et Saône-et-Loire.
17		CGEUROPE	SWIC-CEGHFAB	3,48	●		●						●					●		B	Concerne : l'Auvergne et le Berry.
17		BOURBONNAIS	SWIC-CGHB	3,48	●								●					●		B	Concerne : l'Auvergne et le Bourbonnais. États des dépouillements.
17		GENEABV	SWIC-UGABV	3,48	●	●	●						●					●		B	Concerne : l'Auvergne, le Bourbonnais et le Velay.
AUTRES	15	RFG	RFG	1,29		●	●	●		●		●				●	●			B	« La Revue Française de Généalogie » : noms cités, origine des patronymes.
	15	GENECOM	H&G	2,23		●		●				●				●				B	Service de « Héraldique et Généalogie » : microfiches de la revue.
	15	COTE PRENOM	BALLANDS	2,23																B	Informations sur les prénoms : mode, statistiques, palmarès...
	15	SDJ	SDJ	1,01																B	Service des Mormons : adresses des centres, état du microfilmage.
	16	CARAN	AN	1,01																B	Service des Archives Nationales : présentation, réservation de doc. par minitel.
17	REGIO	SGB	5,57																M	Statistiques des communes de France.	

(Tableau établi au 31.08.1995)

Délais de consultation

La loi de 1979 organise des modalités de consultations adaptées en fonction des informations personnelles contenues dans le document ; c'est ainsi qu'à côté d'un délai de droit commun de 30 ans pour l'ensemble des archives, elle prévoit de façon dérogatoire un délai de 150 ans pour les informations de caractère médical, 120 ans pour les dossiers de personnels, 100 ans pour les actes d'état civil, l'enregistrement et la justice ainsi que pour les renseignements collectés par enquête statistique, et enfin 60 ans pour des informations particulières.

La loi prévoit qu'il peut être apporté par la direction des Archives des exceptions à ces délais de consultation, sauf en ce qui concerne les informations à des fins statistiques.

L'engouement du public pour la généalogie a sans nul doute incité le législateur à unifier et à rajeunir les textes concernant les archives, ce qui s'est concrétisé par la loi 79-18 du 3 janvier 1979 (et ses six décrets d'application) qui a notamment pour but de concilier deux objectifs apparemment contradictoires : l'ex-

ploitation historique des archives et la protection de la vie privée des personnes.

Le premier principe de la loi est de définir la notion même d'archives, à savoir tout document produit par toute personne physique ou morale quels que soient son support ou sa date ; sont archives publiques, les documents

Droit aux extraits et aux photocopies

Pour ce qui concerne les actes de plus de 100 ans, outre le droit de consultation reconnu par la loi, le décret n° 10-39 du 3.12.1979 (pris par application de la loi de 1979), prévoit uniquement et exclusivement la délivrance de copies ou d'extraits d'actes certifiés conformes avec apposition de visas de conformité, et ce pour des motifs administratifs, judiciaires (dans le cadre par exemple d'un contentieux) ou pour établir la preuve d'un droit ; cela veut dire que ce texte, en raison de ses limitations expresses, écarte toute autre demande, notamment la délivrance de copies « simples » (sans visa de conformité) ; c'est l'interprétation des tribunaux administratifs depuis l'arrêt rendu par le conseil d'État le 9.02.1983.

La recherche généalogique n'entrant manifestement dans aucune de ces dispositions, le responsable des Archives (nationales, départementales ou communales) peut donc valablement refuser la délivrance d'extraits ou de copies d'actes demandées pour convenance personnelle, que le demandeur lui fournisse ou non une date précise ; quant à la demande de règlement formulée par une mairie, elle ne pourrait être valablement contestée qu'en se fondant sur une base juridique bien précise (sur tous ces points ainsi que sur la question de la délivrance de photocopies, cf. article paru dans notre n° 97, page 32).

Protection de la vie privée

Les recherches généalogiques, par l'étude d'actes d'état civil, par les renseignements recueillis sur les professions, les adresses, les opinions de personnes vivantes ou non, peuvent attenter au respect de la vie privée de ces personnes.

C'est pourquoi le décret du 3 août 1962 relatif à l'état civil limite les possibilités de communication des actes et précise dans le détail les mentions à porter sur leurs extraits. Les tribunaux veillent rigoureusement au respect de la vie privée des individus ; cependant, il faut reconnaître que ce droit au respect doit s'incliner quand la divulgation est nécessaire par les recherches historiques, et ce d'abord et surtout si la personne, dont la vie privée est divulguée, est morte depuis longtemps (sur ce point, voir article à paraître ultérieurement dans notre revue).

L comme... Lois et archives

procédant de l'activité de l'état, ou des collectivités locales, des entreprises et des établissements publics, ainsi que des organismes chargés de la gestion d'un service public ou d'une mission de service public ; pour faire bonne mesure, les minutes et répertoires des notaires et officiers publics sont également qualifiés d'archives publiques.

Par ailleurs, la loi définit et organise le régime des archives privées, entendues

comme toutes les archives qui ne sont pas publiques.

Le second principe est de reconnaître et d'organiser un droit de consultation avec des modalités différentes selon le contenu de l'archive (voir encadré) ; ce droit de consultation doit être compris comme la possibilité d'accéder au document et d'en prendre connaissance sur le lieu même de son dépôt.

Thierry Foyard
(avocat à la cour)

3617 GENEALOGIA

Registres Paroissiaux des Archives

(Côte des archives, période et type
d'actes par paroisse)



• **Annuaire
des associations
généalogiques**

• **Annuaire
des archives
départementales**



La série E des archives

3617 GENEALOGIA

SWIC 5.57 F/min.

M comme... Mormons et microfilms

Les centres de recherche familiale

Arras : 21.73.88.89.
Béziers : 7, rue de Montmorency.
Bordeaux-Talence : 56.37.46.36
Bruxelles : 19.32.02.539.21.37
Caen : 31.83.09.88.
Calais : 21.96.85.45.
Carcassonne : rue des Trois-Couronnes.
Castrès : 3, rue des Brettes.
Cergy-Pontoise : 34.22.15.89.
Chalon/Saône : 32, r. de la Motte.
Charleville-Mézières : 24.59.38.24
Compiègne : 44.86.02.85
Dijon : 80.45.84.91
Dunkerque-Coudekerque : 28.60.51.36
Genève : 19.022.798.63.57
Grenoble : 74, Cours de la Libération.
Cannes-Le-Cannet : 92.18.15.67.
Le Havre : 12, rue Pierre-Faure.
Lille-Villeneuve d'Ascq : 20.05.95.00.
Limoges : 55.05.11.44.
Lyon-Ecully : 78.33.00.74.
Montpellier : 67.07.93.19.
Mouscron : 19.32/56.33.73.70.
Nancy : 83.96.39.22.
Nantes : 40.49.23.17.
Nice : 93.81.06.69.
Nîmes : 66.29.40.14.
Paris : 64, r. Romainville : 42.45.29.29 / 48.75.51.62.
Pau : 59.62.70.62.
Perpignan : 68.50.87.27.
Reims : 26.06.03.69.
Rouen : 35.71.79.21.
Saint-Dié : 29.55.05.73.
Saint-Etienne : 77.37.83.88.
Saint-Quentin : 23.64.74.65.
Strasbourg-Schiltigheim : 88.33.21.08.
Toulouse : 61.11.92.81.
Troyes : 25.81.21.71.
Valenciennes : 27.29.94.54.
(horaires : se renseigner).



L'Église des Mormons a très tôt encouragé la recherche généalogique. En 1890, elle créa la première société généalogique pour constituer une bibliothèque d'intérêt mondial. Au lendemain de la dernière guerre, dressant le bilan des dépôts d'archives détruits, elle entreprit une vaste opération de sauvetage à travers le monde, par le microfilmage.

Dès 1950, elle passa un accord avec les Archives nationales françaises, afin de microfilmer, dans chaque dépôt départemental, l'état civil de plus de cent ans et les cahiers paroissiaux. Le dépôt reçoit une copie gratuite de chaque microfilm, ce qui permet le retrait progressif de la consultation des si fragiles originaux.

Une formidable collection venant de tous les pays se constituant, il fut décidé, dans les années 60, de construire, dans les montagnes granitiques de Salt Lake City, un entrepôt de six tunnels assurant à cette « mémoire de l'humanité » des conditions optimales de conservation tout en la garantissant des explosions nucléaires. Ce programme est financé par les fonds propres de l'Église, qui en a fait sa seconde priorité budgétaire après la construction de temples et bâtiments.

En 1980, la Commission « Informatique et Libertés » envoya à Salt Lake City une délégation pour y étudier les programmes informatiques et conclut à la poursuite du programme fran-

Les Mormons et la Généalogie

L'Église de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours a été organisée près de New York en 1830 par Joseph Smith, qui reçut, entre 1823 et 1844, plusieurs révélations et visions de Dieu et du Christ, lui commandant de rétablir l'Église dans sa pureté originelle.

Sa doctrine repose sur la Bible, le « Livre de Mormon » - autre témoin du Christ en Amérique - et les révélations reçues et compilées par J. Smith.

Sa valeur fondamentale est la « famille éternelle », toutes ses activités visant à développer et resserrer les liens entre parents et enfants, croyant en une vie après cette vie, dans laquelle parents et enfants se retrouvent dans un état ressuscité et glorieux. Cela est étendu à toutes les générations passées qui seront ainsi reliées, tels les maillons d'une longue chaîne. Une chaîne d'ancêtres que chaque membre devra identifier.

Alors, dans les temples, les fidèles prennent sur eux le nom de leurs ascendants et se font baptiser par immersion avant d'effectuer les mariages pour une vie éternelle. Cette démarche demeure soumise à la condition que, dans l'au-delà, les défunts acceptent ces sacrements. Ainsi s'explique le souci généalogique de l'Église.

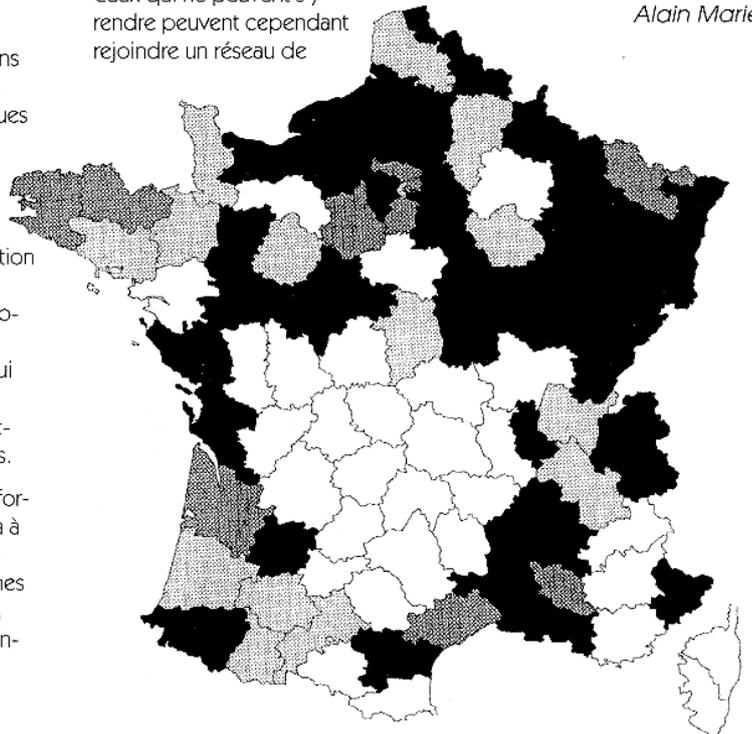
çais. Aujourd'hui, l'opération est complètement terminée pour 42 départements (figurés en noir sur la carte jointe, dressée au 1.07.95), partiellement pour 14 (en tramé foncé), et en cours sur 23 (en tramé clair).

La Bibliothèque centrale de Salt Lake City reçoit chaque année des milliers de visiteurs venant y consulter livres et microfilms. La section généalogique d'Air-France organise des voyages, à préparer cependant en contactant la « Genealogical Library », 50, East North Temple Street, Salt Lake City, Utah 84150, U.S.A.

Ceux qui ne peuvent s'y rendre peuvent cependant rejoindre un réseau de

succursales, comptant actuellement en France 44 centres de recherche familiale où il est possible de faire venir pour consultation tout microfilm en provenance de France ou de l'étranger : délai d'acheminement d'environ 3 mois, coût inférieur à 100 F ; horaires d'ouverture variables : se renseigner par téléphone ou par minitel (36.15. SDJ). Il est généralement possible d'y consulter aussi la base de données informatisée (I.G.I.), le Répertoire général des microfilms et livres (F.H.L.C.) et d'autres instruments de recherche. De très bonnes adresses !

Alain Marie



Sources propres aux familles nobles et notables

En bibliothèque :

- les « Répertoire de généalogies françaises imprimées », par E. Arnaud et « Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France », par G. Saffroy ;
- les armoriaux et nobiliaires classiques (Père Anselme, Le Chesnay-des-Bois, d'Hozier, Jouglé de Morenas, Révérend, Woëlmont, Chaix d'Est-Ange, Lamant, Galbrun, Sérévillle-St Simon...) et les nombreux nobiliaires ou armoriaux provinciaux ou régionaux, présentant des études généalogiques des familles nobles ou porteuses de blasons ;
- les publications des sociétés savantes locales ou régionales ;
- pour les généalogies descendantes : Bottin mondain, Who's who, annuaire de l'Association d'entraide de la noblesse française, Carnets du Jour du Figaro...

Aux Archives départementales, notamment en série E, nombreux « fonds de familles », collections privées saisies à la Révolution.

Différentes catégories de noblesse

- la noblesse d'extraction, d'origine chevaleresque ou féodale, est noble de façon immémoriale, sans qu'il en reste de preuve écrite ;
- à partir du XV^e siècle surtout, les rois de France prirent l'habitude d'anoblir et le firent par lettres patentes ;
- les offices (fonctions publiques, possédées patrimoniallement et transmissibles de père en fils) permirent aussi d'acquérir la noblesse après, soit un certain laps de temps, soit un certain nombre de générations (par ex. 20 ans et 2 générations) : c'est la « noblesse par charges » ou « noblesse de robe », de plus en plus nombreuse à partir du XVII^e siècle.

Vendront ensuite les noblesses des Empires et Restaurations.

Qualificatifs et preuves

Dans les actes, les vrais nobles étaient tenus de se faire qualifier de façon particulière, qui sont déjà des indices :

- écuyer ou chevalier, dans toutes les régions ;
- noble (« noble Pierre Untel »), en Artois, Dauphiné, Flandre, Franche-Comté, Hainaut, Languedoc, Lyonnais, Provence, Roussillon ;
- noble homme (« noble homme Pierre Untel »), en Béarn, Guyenne, Normandie et Languedoc toulousain.

La mention « sieur de Tel Endroit » n'a pas plus de valeur qu'une particule détachée du nom.

Pour retrouver la preuve de la noblesse, travailler aux Archives nationales (lettres de noblesse et de bannières, lettres d'anoblissement et de confirmation de noblesse...) et à la Bibliothèque nationale (collections d'Hozier et Chérin, contenant les archives de l'enquête de 1666, et les autres preuves du Cabinet des Titres dont d'autres enquêtes de « maintenues de noblesse », toutes ordonnées pour vérifier le fondement de certains privilèges et exemptions).

Bibliographie générale

- « La noblesse », P. du Puy de Clinchamps, « Que sais-je ? » n° 830, P.U.F.
 - « Qu'est-ce que la noblesse ? », Alain Texier, Taillandier, 1988.
- Pour dépister la « vraie » et la « fausse » noblesse :
- « Catalogue de la Noblesse française », R. Valette, R-Laffont.
 - « Encyclopédie de la fausse noblesse et de la noblesse d'apparence », P.M. Dioudonnat, Sédopols.

N comme... Noblesse

La noblesse fait souvent rêver. Il est vrai que se retrouver des ancêtres nobles promet généralement de pouvoir remonter plus loin, ces familles ayant laissé davantage d'archives. Avec un peu de chance, on peut espérer pouvoir se rattacher à quelque « grand ancêtre » qui conduira encore plus loin (cf p. XXX).

De toutes façons, familles nobles et notables offrent un terrain privilégié, non seulement par la richesse de leurs sources, mais aussi, du fait que nombre d'entre elles ont déjà fait l'objet

de publications généalogiques que l'on devra consulter (attention, cependant : tous les auteurs, notamment au siècle dernier, ne sont pas toujours fiables...).

Dès le départ, on sera donc très prudent, sachant que ni blason, ni particule ne prouve la noblesse, que l'on ne doit pas confondre noblesse d'apparence et vraie noblesse ni se laisser abuser par un ancêtre « sieur de tel Endroit ».

Cette page a pour objet de faire le point sur ces questions et d'orienter les recherches.



Particule et préposition

Beaucoup de patronymes s'étant formés sur les noms des lieux habités par la famille, intègrent une préposition marquant la provenance, comme Delaunay, Deschanel, Dupont, etc. (signifiant « habitant ou originaire de l'aulnaye, des Chanels, du pont »). Compte tenu de l'absence d'orthographe des noms propres (cf p. XVIII), cette préposition connue pas mal d'avatars, Delaplace devenant, au gré des plumes, de la Place, de Laplace, Laplace, Plasses... Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, le fait que cette préposition soit séparée du nom ne signifie donc rien.

La question de la particule nobiliaire est quant à elle une fausse question.

Il faut distinguer deux générations de noblesse. Les premières familles nobles étant nées avant les patronymes ont pris le nom de leurs terres (d'Harcourt, de Noailles...). Lorsque les noms de famille naquirent, à partir des XII^e - XIII^e siècles, les nouveaux anoblis, déjà munis d'un nom, lui ajoutèrent celui de leur terre, devenant ainsi Dupont de La Roche.

Très vite, dans l'esprit de beaucoup, particule rima pourtant avec noblesse. D'autant que les nouveaux anoblis, pour imiter les anciens, omettaient souvent le nom d'origine et que les bourgeois gagnés par ce mimétisme, allongeaient volontiers leur nom de la même façon. De ce fait, curés et hommes de loi, lorsqu'ils voulaient donner une marque de respect à quelqu'un, n'hésitaient pas à user de la « particule de courtoisie », nommant M. Lambert « M. de Lambert ».

La Révolution n'a en tous cas pas changé grand-chose et les traditions de particules rattachées à cette époque ne correspondent généralement à aucune réalité.

O comme... Onomastique

Nos ancêtres d'avant l'an Mil portaient des noms uniques, qui, avec l'évangélisation du pays, devinrent des noms de baptême. Ils les choisissaient dans d'anciens fonds latin (Martin, Claude...), germanique (Bernard, Guillaume, Hugues...), judaïque (Jean, Simon...), voire grec (venus de noms d'apôtres, comme André), origines dont ils n'avaient aucune conscience.

Après une grande période de paix et de prospérité, la population de l'Europe occidentale connut un véritable « boom démographique ». Dans chaque village, les Guillaume, Hugues, Pierre, Jacques ou Jehan tant à la mode, devinrent si nombreux que, spontanément, on prit l'habitude de leur ajouter des surnoms, selon le nom du père (Pierre Bernard pour Pierre, « fils de Bernard »), le physique (Legrand, Petit, Leroux...), le métier (Boulangier, Tisserand), le caractère (Hardy, Vaillant), la place dans la famille ou la société (Lainé, Bourgeois). On surnomma aussi par analogie, un nom d'animal évoquant un physique, une qualité ou un défaut (Leboeuf, Mouton), un nom d'objet qualifiant le caractère (Marteau pour un violent) ou le physique (Boisseau pour l'homme volumineux)... et l'on donna parfois un surnom personnalisé, lié à quelque mésaventure, comme Percepuce ou Mangematin... Beaucoup d'autres furent encore nommés d'après leurs origines (Langlais, Normand, Delille...) ou simplement d'après le lieu habité (Dupont, Dubois, Denuzière,

Delaplace, Laplace,...). Tout cela fut assaisonné de dialecte ou patois parlé local, en un temps où la langue française balbutiait à peine. Seules de grandes tendances régionales s'observent, par exemple une majorité de patronymes tirés de noms de lieux dans le Sud-Ouest et de prénoms dans le Nord-Est, comme des articles, préfixes ou suffixes vont trahir des régions d'origine.

Selon les régions, ce phénomène se produisit à des dates variables. Né dans le Nord de l'Italie à la fin du X^e siècle, il gagna peu à peu la France, du Sud au Nord, pour se généraliser au XII^e. Enfin, ces surnoms, à l'origine personnels, se transmittent héréditairement, et se fixèrent, là encore à des époques variables selon les régions, pour la plupart d'entre elles dans le courant du XIII^e siècle.

Jamais quiconque n'a donc choisi son nom; il le reçut toujours de ses voisins. Aucune loi ne le rendit obligatoire, pas plus que personne n'en détermina l'orthographe, tout cela restant du domaine parlé. Ce n'est qu'avec la création des livrets de famille, vers 1880, et surtout l'alphabétisation, que l'orthographe va se fixer au début de notre siècle. MM. Dupont et Dupond peuvent donc fort bien être cousins très proches.

Voilà pour l'histoire. Au reste, le nom offre au généalogiste bien des pistes de travail : son étymologie, proposée par l'ononastique, sa localisation, une nouvelle direction ouverte récemment par J.L. Beaucarnot.

Recherches généalogiques

Départements :
07-26-30-38-43-48-84

Renseignements et tarifs :

Geneviève VIDAL

Le Feschet
07200 VESSEAUX
Tél. 75.93.82.68
(après 18 h)



Anne-Marie CHAMFRAULT

Généalogiste
Diplômée de 3^e cycle
en démographie

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES
ET ÉTUDES DANS LE SUD-OUEST

26, rue Blanchard-Latour
33000 BORDEAUX
Tél. 56.98.96.38

L'étymologie des noms de famille

Le pionnier en la matière fut Albert Dauzat, dont l'œuvre, datant des années 30, fait encore souvent référence. Elle a été récemment complétée par une de ses disciples, M.T. Morlet, avec un Dictionnaire étymologique des noms de familles (Perrin), essayant d'expliquer 120 000 noms.

Voir aussi :

- Notre rubrique « D'où vient votre nom ? », par P.G. Gonzalès, reprise par nos hors-séries « Votre nom n'est pas une énigme » (numéros 1 à 6) ;
- « Les noms de famille et leurs secrets », J.L. Beaucarnot (Livre de Poche 1996) : histoire des noms, étymologies ;
- « Le livre d'or des noms de famille », P.G. Gonzalès (fréquences, répartitions régionales, illustrations), R.F.G. ;
- « Vous et votre nom », J.L. Beaucarnot, R-Laffont (livre original, faisant le point sur plusieurs questions: histoire du nom, importance dans la vie quotidienne, individuelle, politique, commerciale..., changements de noms et noms lourds à porter, pseudonymes, nombre des patronymes, risques d'extinction...).

Voir aussi les services télématiques (p. XIII).

De quel village
vient votre nom ?

3617
RACINA



Localiser les noms de famille

Les localisations de patronymes peuvent se faire à deux niveaux :

- au plan contemporain, en recensant et dénombant les porteurs d'un nom de famille, principalement à partir de l'annuaire électronique (service du 11, sur minitel), interrogeable soit par soi-même, soit par Géopatronyme (logiciel spécifique, accessible gratuitement à la Bibliothèque du Centre Beaubourg, à Paris, donnant le nombre de porteurs et la répartition par départements), soit encore par certains services télématiques le proposant (cf p. XIII). Voir aussi notre rubrique « Patronymes sur minitel ».
- au plan historique, la plupart des noms rares (représentant eux-mêmes 90 % des patronymes), peuvent être associés à une région précise, voire à une commune, où ils sont nés et sont souvent restés essentiellement concentrés jusqu'au siècle dernier. C'est ce que propose le serveur RACINA (cf p. XIII), permettant d'identifier ainsi la région d'origine d'un patronyme sur lequel on butte. Suivre aussi notre rubrique « Berceaux géographiques ».

Connaissez-vous le casse-tête de Mark Twain ?

« J'ai épousé une veuve ayant une grande fille. Mon père en tomba amoureux ; il l'épousa et devint ainsi mon gendre. Ma belle-fille devint du coup ma belle-mère.

Ma femme eut de notre mariage un fils, qui devint le beau-frère de mon père et l'oncle de son propre père : moi (puisque'il est le frère de ma belle-mère).

La femme de mon père ayant eu à son tour un fils, cet enfant est à la fois mon frère et mon petit-fils (puisque fils de ma belle-fille).

Si bien que ma femme est également ma grand-mère, dont je suis, à la fois, le mari et le petit-fils. Or comme le mari de la grand-mère, c'est le grand-père, je suis donc mon propre grand-père ! »

La question aurait pu être différente : quels sont les différents degrés de parenté et leur dénomination, entre le fils de ma femme et le fils de mon père ? Pour cela, et pour votre usage général, nous vous proposons les encadrés ci-contre.

Ils vous aideront lorsque vous trouverez, dans un acte de mariage, un témoin qualifié d'oncle à la mode de Bretagne

P comme... Parenté

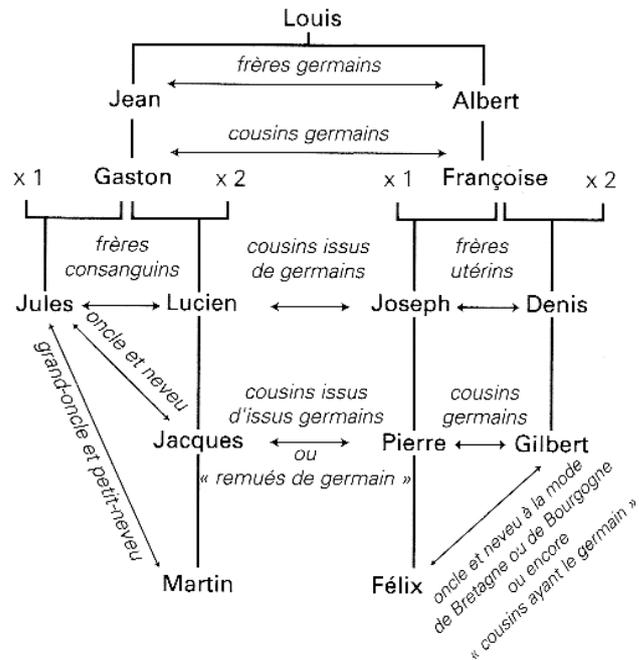
de la mariée, ou la mention selon laquelle les époux étaient cousins, du 3^e au 4^e degré.

Car le mariage entre cousins proches a toujours été prohibé ou du moins soumis à l'obten-

tion d'une dispense des autorités ecclésiastiques puis civiles, dispense qui peut offrir elle aussi, d'intéressantes pistes de recherches (voir encadré ci-dessous).

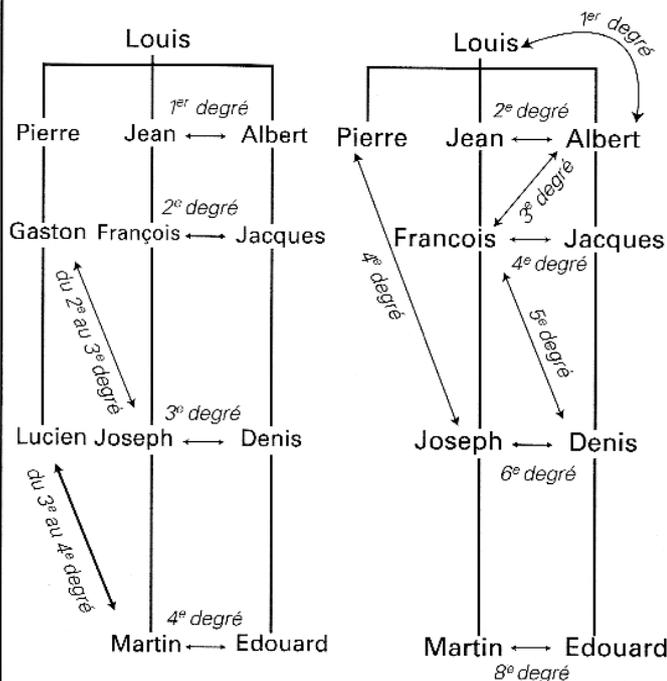


Les dénominations des liens de parenté



Le calcul des degrés de parenté

1. **selon le droit canon**, on compte le nombre de générations séparant de l'ancêtre commun.
2. **selon le droit civil**, on remonte à l'ancêtre commun, puis on redescend en comptant un degré pour chaque génération et sur chaque ligne.



Les dispenses de parenté

Il était, en droit canonique, interdit de se marier, sauf obtention d'une dispense (à payer en taxe) :

- entre parents par le sang, jusqu'au 4^e degré canonique (cousins issus d'issus de germains) ;
- de même, entre parents par alliance (pour un veuf vis-à-vis de la famille de sa femme) ;
- en cas de parenté spirituelle, dite aussi « affinité », née notamment du parrainage (un filleul et sa marraine, le parrain et la marraine d'un même enfant (compère et commère)...

La recherche d'une dispense, est à mener aux Archives départementales (fonds des Officialités (tribunaux ecclésiastiques) et de l'Évêché).

Le droit civil autorise le mariage entre parents dès le degré de « cousins germains », permettant pour les autres des dispenses éventuelles (à rechercher aux Archives nationales, en sous-série BB).

Comme... Que faire ? Les situations désespérées

Vous butez ! que faire ? tournez la difficulté, contournez l'obstacle ! facile à dire...

Dans certaines situations, fréquentes, vous pourrez cependant vous en sortir par un tuyau bien éprouvé, dont une petite panoplie est proposée ici. Mais bien souvent, le problème est autre et tout aussi fréquent : vous habitez Nice et vos

ancêtres vivaient en pays bigouden. Les recherches par correspondance ne peuvent être envisagées que ponctuellement. Un secrétaire de mairie n'a ni le temps, ni le goût, ni la vocation, de les faire à votre place. L'aventure y perdrait d'ailleurs tout son sel ! La seule solution, la vraie, est de vous déplacer. Hormis celle-ci, quelques conseils peuvent être les bienvenus.



**GRIOT
Alternative**

**Généalogie et démographie
informatiques**

Un logiciel :

SIMPLE : Saisies rapides et contrôlées, souris...

COMPLET : Sources, personnages secondaires, notes, événements, liens incertains...
Livrets d'histoire familiale, arbres, listes, fiches, étiquettes...

OUVERT : Interface GEDCOM, exportation de fichiers...

Fonctionne sur compatible PC équipé d'un disque dur.
Documentation et disquette de démonstration (contre participation aux frais de 25 F en timbres) :
I&T PERTUY,
28, avenue France-Lanord,
54600 Villers-lès-Nancy - 83.28.72.07

**Catherine
PIERDAT**
Généalogiste

Toute recherche
généalogique et historique

PICARDIE,
ILE-DE-FRANCE,
NORD-PAS-DE-CALAIS,
NORMANDIE, ALSACE

*Ascendance, descendance,
collatéraux, quartiers, ligne
patronymique,
cousins-cousines
Conception de livre de famille
Peinture d'arbres et d'armoiries
Recherches héraldiques et
création de blasons*

DEVIS GRATUIT

107 bis, rue de Paris
60600 CLERMONT-DE-L'OISE
Tél & Fax : 44 78 03 50

Siret : 333 360 089 00010. APE 930N
carte professionnelle n° 154

Solutions à l'éloignement par rapport aux sources

N'abusez pas des recherches par correspondance. Si, vraiment, vous ne pouvez vous déplacer, sachez :

- qu'il est possible de demander des transferts de certaines archives, entre dépôts départementaux, particulièrement de microfilms (ceux de l'état civil de votre commune bretonne seront envoyés aux Archives des Alpes-Maritimes où vous pourrez les consulter) ;
- que les associations de généalogie peuvent vous aider. Certains de leurs membres sont peut-être prêts à échanger avec vous ou à vous dépanner, et, par ailleurs, ces associations ont peut-être dépouillé et publié les archives de la commune vous intéressant, dès lors souvent consultables dans d'autres bibliothèques de cercles, et presque toujours à la Bibliothèque généalogique (cf p. IV) ;
- que vous pouvez aussi en faire venir les microfilms dans un des centres de lecture des Mormons (cf p. XVI) ;
- que des généalogistes professionnels peuvent faire la recherche pour vous, vous assurant savoir-faire et compétences. Les adresses de leurs chambres syndicales sont : C.S. des Généalogistes Héraldistes de France, 74, rue des Saints-Pères, 75007 Paris (la plus ancienne, qui exige notamment 2 ans d'exercice de la profession de la part de chaque adhérent), et C.G. Européenne des Généalogistes Professionnels, 71, rue de Verdun, 95260 Beaumont-sur-Oise.

Quelques cas de blocages classiques

- Un acte vous renvoie sur un lieu ou une commune introuvable : d'abord, le relire, consulter ensuite un dictionnaire des communes (en bibliothèque) puis d'anciens dictionnaires de la Poste. Sinon, poser la question aux Archives départementales du département concerné, aux associations de généalogistes locales, dans les colonnes de la Revue Française de Généalogie ;
- Archives lacunaires, détruites (par guerre, incendie...) : toujours comparer les collections des Archives départementales et de la mairie. Se renseigner : dans bien des cas, des reconstitutions, partielles, ont eu lieu. Sinon, se replier, sur la période postérieure à 1793, sur les registres « post-concordataires » (registres paroissiaux que le clergé continue à tenir), pour l'Ancien régime, sur les archives notariales. Le cas de Paris (où état civil et paroissiaux périrent dans les incendies allumés par la Commune) est à part. Consulter le Guide des recherches généalogiques à Paris, Ed. Christian, 1984 ;
- l'acte de naissance est introuvable aux dates et lieux indiqués : voir si l'enfant n'aurait pas été un enfant naturel (déclaré sous le nom de sa mère) et penser aussi qu'autrefois, en l'absence du curé, le baptême pouvait être célébré dans une paroisse voisine.

Le cas des enfants naturels

L'acte de naissance ne suffit pas à établir juridiquement la filiation d'un enfant né hors mariage. L'acte de reconnaissance le fait, postérieur, et est signalé en marge du précédent. Cette reconnaissance ne doit pas être confondue avec la légitimation intervenant fréquemment lors du mariage d'un des parents, rattachant légitimement l'enfant au nouveau couple.

En généalogie, on pourra rencontrer 3 cas : l'enfant naturel dont on connaît les deux parents (recherches classiques), celui dont on ne connaît aucun des parents (recherches généralement bloquées), enfin celui ne nommant que la mère. Dans ce dernier cas, rechercher l'éventuel mariage postérieur de la mère, ainsi que son décès (souvent, en ville), et suivre diverses pistes (les patrons, pour une domestique, les homonymes, en cas de nom rare...).

R comme... Religion



**Jean-Claude
CLÉMENT**

Généalogiste familial

Toutes recherches
dans les départements
14 - 27 - 50 - 61 - 76

Les Pervenches, rés. du Bois
76460 SAINT-VALÉRY-EN-CAUX
Tél. : 35.57.30.39



**France
BRUNON**

Généalogie
Histoire locale
Patrimoine
Héraldique
CANTAL
et LIMITROPHES

DEVIS GRATUIT

19, rue du Monastère
15000 AURILLAC
Tél. 71.48.17.64

Siret 388.356.487.00016

Recherches sur les familles protestantes

Périodes	Contexte	Sources
Après 1793	Situation normale	Etat civil classique et cahiers paroissiaux propres
1787-1793	Edit de Tolérance	Registres paroissiaux propres ou admis aux registres catholiques
1695-1787	Interdiction : Révocation de L'Édit de Nantes	Registres clandestins (« au Désert ») parfois, en cachant leur religion, se font enregistrer dans les registres paroissiaux catholiques (pour faire foi)
Avant 1685		Registres paroissiaux propres

Conseils :

- interroger les Archives municipales et départementales ;
- consulter le guide spécifique : « Les familles protestantes en France » (XVI^e siècle - 1792) : « guide des recherches généalogiques », publié par les Archives nationales, dressant l'inventaire de toutes les sources (registres, abjurations, départs, etc.) ;
- consulter la Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme, 54, rue des Saints-Pères, 75007 Paris, possédant d'énormes fichiers notamment sur les huguenots expatriés en 1685 ;
- consulter le Centre de Généalogie protestante (même adresse).

Recherches sur les familles israélites

La principale difficulté tient au fait que, jusqu'à un décret pris par Napoléon I^{er} en 1808, les noms de familles n'étaient pas fixes et changeaient à chaque génération.

Périodes	Contexte	Sources
Après 1808	Noms fixes	Etat civil classique et cahiers paroissiaux propres (au Consistoire).
1792-1808		
avant 1793	Noms non fixes	Registres parfois tenus en hébreu, essentiellement rencontrés à Bordeaux, Bayonne et dans le Sud-Ouest, en Avignon et Comtat-Venaissin, en Lorraine et en Alsace.

Conseils :

- interroger les Archives municipales et départementales ;
- consulter le guide indispensable « Les familles juives en France (XVI^e siècle - 1815) », « Guide des recherches biographiques et généalogiques », publié par les Archives nationales ;
- consulter le « Centre de Généalogie juive », BP 707, 75162 Paris Cedex 04 ;
- consulter le livre de Paul Lévy, « Les noms des Israélites en France », P.U.F., donnant étymologies et localisations datées des patronymes.

État civil et cahiers paroissiaux			
Périodes	Accès	Contenu	Tables
1895-1995 État civil	Non communicables. Extraits et copies délivrés aux seuls intéressés et à leurs descendants.	Naissance : nom, prénom, filiation ; depuis 1992, date et lieu de naissance des parents. Depuis 1897, date et lieu du mariage et nom du conjoint. Depuis 1945, date et lieu de décès.	Tables annuelles et décennales, alphabétiques ou abécédaires.
1793-1895 État civil	Librement consultables. Tous extraits ou copies. Collection de la mairie consultée sur place, sauf si versée aux Archives départementales. 2 ^e collection consultable aux Archives départementales.	Mariage : dates et lieux de naissances et filiations des époux, témoins, contrat. Décès : filiation du défunt, nom de son conjoint. Aujourd'hui, date et lieu de sa naissance. Au XIX ^e siècle, âge (approximatif) et parfois lieu de naissance. Déclarants.	
Avant 1793 Cahiers paroissiaux	En exemplaire unique jusque vers 1670. Démarrent à dates très variables (en moyenne, vers 1670). Librement consultables (pas d'extraits ni de copies). Collection paroissiale consultable en mairie ou aux Archives départementales. 2 ^e collection aux Archives départementales. Se renseigner.	Baptême : nom, prénom, filiation, identité et liens des parrains et marraines. Mariage : filiations des mariés, témoins, paroisse d'appartenance ou d'origine. Parfois âges et autres précisions. Décès : âge approximatif, nom du conjoint, témoins.	Pas de tables.
Cas particuliers pour Paris et Outre-mer, comme pour les provinces tardivement rattachées à la France : Savoie, Corse, Commune de Nice, ou qui ont connu une histoire particulière, comme pour l'Alsace.			

I

comme... Sources

Archives notariales	
Révélant la vie sociale, économique et familiale, elles sont consultables, dans les limites des versements des notaires, en série E des Archives départementales (s'y renseigner), après délai de 100 ans (à Paris, aux Archives nationales).	
Accessibles dès lors que l'on connaît nom du notaire ou date de l'acte, et cela par les archives de l'enregistrement (série Q) et, pour l'Ancien régime, par les registres du Contrôle des actes ou des Insinuations (série C), en s'aidant notamment des Répertoires chronologiques (voir guides pratiques p. IV). Elles contiennent principalement :	
Contrat de mariage	Filiations et éléments d'état civil, témoins et, sous l'Ancien régime, composition familiale, régime matrimonial, dot et trousseau... Avant 1789, quasiment de règle dans toutes les classes sociales, il remplacera l'acte de mariage introuvable. Un document extrêmement riche !
Inventaire après décès	Avant 1789, décrit dans le menu, les biens du défunt (notamment ses meubles). Rigoureux, émouvant, il donne aussi les références du contrat de mariage !
Testament	Avant 1789, décrivant plus la pratique religieuse que le patrimoine, il concerne surtout l'histoire des mentalités.
On trouvera aussi les contrats de ventes, partages, les baux, et aussi, sous l'Ancien régime, les contrats d'apprentissage.	

La Revue Française de Généalogie vous propose son guide pratique : « Passeport pour l'Aventure », qui vous aidera à commencer vos recherches : 143 F franco (voir page 9 du n° 100).

Principales autres sources d'archives (hormis état civil, paroissiaux et archives notariales et militaires)			
Sources	Lieux de conservation	Délai avant consultation	Intérêt/contenus
Archives postérieures à la révolution			
Listes électorales	AM (série K) AD (série M)	Aucun Accès libre	En généalogie ascendante : dates et lieux de ° En généalogie descendante : adresse
Enregistrement	AD (série Q)	100 ans	Les déclarations de successions et les mutations après décès (les archives exploitées par les « chercheurs d'héritiers » donneront d'inestimables renseignements sur les descendance).
Recensements	AD (série M ou F dépôt) AM (série F)	30 ou 100 ans	Composition des familles, état civil
Archives judiciaires	AD (série L et U)	100 ans	Tutelles, jugements d'absence...
Archives d'ancien régime			
Archives fiscales	AD (série C)	Libre	Rôles de tailles (donnent noms et montant de l'impôt). De même, estimés, compoix, fouages (selon les régions) essentiellement XVII ^e et XVIII ^e siècles
Terriers	AD (dt série F) fonds privés	Libre	Noms, statuts... (svt anciens : XV ^e - XVI ^e)
Penser encore aux journaux quotidiens, aux archives cadastrales, etc. Les déclarations de grossesses seront vues p. XXVIII, les dispenses de parentés, p. XIX. Pour toute autre source spécifique, consulter le « Guide des recherches sur l'Histoire des familles » (voir bibliographie, page IV).			

T comme... Tri et numérotation

Les systèmes de numérotation

En ascendance : numérotation Sosa-Stradonitz

Vous avez le n° 1, votre père, le n° 2, votre mère, le n° 3, votre grand-père paternel, le n° 4, votre grand-mère paternelle, le n° 5, votre grand-père maternel, le n° 6, votre grand-mère maternelle le n° 7, le père de votre grand-père paternel, le n° 8, sa mère le n° 9, etc.

Avantages : Chaque ancêtre a un numéro réservé, invariable : ainsi le grand-père paternel de la grand-mère maternelle est toujours le n° 28. Le numéro est pair pour un homme, impair pour une femme. Le n° d'un père est le double de celui de son fils ou de sa fille et vice-versa, celui d'une mère, le double + 1, celui d'une épouse le même + 1. Enfin, les ancêtres de la ligne directe, transmettant le nom, portent des numéros qui sont des puissances de 2. Les généalogistes, entre eux, peuvent donc parler de leur n° 71 : il s'agit de la femme du n° 70, de la mère du n° 35, de la grand-mère maternelle du n° 17, lequel est le n° de l'épouse d'un ancêtre porteur du nom, en l'occurrence l'arrière-arrière-grand-père.

En généalogie descendante : la numérotation dite d'Aboville

Elle est encore plus simple, puisque tout bonnement décimale. Partir d'un ancêtre de départ : s'il a 5 enfants, ils porteront, dans l'ordre de primogéniture, les n° 1, 2, 3, 4 et 5. Prenons le 5^e, père à son tour de 7 enfants → ils seront : 51, 52, 53, 54, 55, 56 et 57. A leur tour les 2 enfants de 52 seront 521 et 522, etc.

Avantages : Le nombre de chiffres du numéro indique tout de suite la génération et situe comme photographiquement (le 322 est ainsi à la troisième génération arrière-petit-fils de l'ancêtre commun, étant le deuxième enfant du deuxième enfant du troisième enfant de cet ancêtre commun) ; si vous rapprochez 32152 et 32231, vous voyez rapidement qu'ils sont cousins issus de germains, ayant des grands-parents frères ou sœurs. La méthode est souple, prévoir seulement des compléments pour les familles de plus de neuf enfants (0, &, \$, ...).

La combinaison des deux méthodes : elle est possible et logique. Si vous établissez la généalogie descendante de votre ancêtre n°64, vous pourrez être, par exemple, le n° 64/21331.

Trier, en généalogie, invite à fichier, enregistrer (informatiquement, cf p. XI), mais aussi à numérotter, car, rapidement, les ancêtres et parents deviennent nombreux. Pour cela, il existe plusieurs méthodes, dont deux principales que chacun doit connaître. Elles vous permettront une bonne gestion de vos trouvaillles et faciliteront aussi votre communication avec les autres généalogistes.

Si vous voulez échanger, publier, comme aussi comprendre les ouvrages techniques spécialisés, maîtriser cette méthode et cette langue est indispensable... et d'ailleurs bien simple !

L'encadré ci-contre vous en donne donc les bases, un

**Alain
CHAPELLIER**

08090 WARNÉCOURT
Tél. 24 37 10 85

**Recherches
08-02-51-54-55-57-62
Belgique et
Luxembourg**

**Renseignements et
tarifs sur demande**

Siret 379.023./73.00011

second encadré ci-dessous vous donnant les sigles et abréviations, également universels, utilisés par tous les généalogistes (noter que ces sigles sont conçus de manière à être obtenus sur toute machine à écrire ou clavier alphabétique).

Sigles et abréviations

Naissance :	° ou o	Remariages :	X 2, X 3, ...
Baptême :	b	Père :	P
Mariage :	X	Mère :	M
Contrat de mariage :	Cm	Parrain :	p
Divorce :) (Marraine :	m
Décès :	†	Témoin :	t
Mort au champ d'honneur :	† [↑]	Testament :	ttt
Inhumation :	(+)	Cité en 1820 :	!1820
Douteux :	?	Avant 1820 :	/1820
Sans postérité :	s.p.	Après 1820 :	1820/
Sans alliance (célibataire) :	s.a.	Environ, vers :	ca

A.N. : Archives Nationales
A.D. : Archives Départementales
A.M. : Archives Municipales
B.N. : Bibliothèque Nationale



3615 RFG

Partez à la recherche de vos ancêtres sur minitel

Index des noms cités dans la Revue Française de Généalogie, votre cours de généalogie, votre base de données pour saisir vos patronymes étudiés ou recherchés, votre documentation et vos fournitures généalogiques, votre boîte aux lettres, l'origine de votre patronyme (près de 12.000 sont déjà définis, les cercles, les petites annonces, les adresses utiles, etc.

**Ce service bénéficie de l'expérience
de la Revue Française de Généalogie**

RFG - 1,29 F/min.

Chaque généalogiste a des milliers d'ancêtres, qui sont souvent aussi ceux de son voisin. Pourquoi, dès lors, chercher chacun de son côté et refaire un travail déjà fait ?

Bien des chercheurs sont en panne. Les uns sont éloignés géographiquement des sources sur lesquelles ils doivent travailler. M. Muller, à Pau, a ses ancêtres à Colmar, et M. Irigoyen, à Münster, a les siens à Oloron. Pourquoi ne pas s'organiser ?

Les autres butent sur un ancêtre ou collatéral : Lézin Bessonneau, qui n'apparaît, dans les archives d'Eu, qu'à compter de 1737, est manifestement originaire d'ailleurs ; Oscar Duboclard, né à Tarare en 1827 et témoin au mariage de son frère en 1850, s'évapore ensuite des archives locales.

A tous ces problèmes, une solution commune : l'entraide.

Dès 1953, deux généalogistes ont voulu la développer et ont créé le Centre d'Entraide

Généalogique de France, aujourd'hui encore très actif (B.P. 101, 75862 Paris Cedex 18). Dès la fin des années 60, ont éclos des cercles régionaux, regroupant les « mordus » liés à une même région, qui, en 1968 se sont réunis au sein d'une fédération, devenue la Fédération Française de Généalogie (cf RFG n° 98, p. 28), regroupant aujourd'hui plusieurs centaines de cercles, aux assises variables :

- des associations à vocation géographique, départementales ou locales, regroupées en unions régionales ;

- des associations à vocation culturelle (cf p. XXII) ;

- des associations nées du cadre professionnel, la plus ancienne et importante étant le Cercle Généalogique des PTT, fondé en 1979, suivi de ceux des Cheminots, de la Caisse d'Épargne...

La plupart de ces associations, très accessibles, publient des bulletins proposant des articles

U comme...
l'Union fait la force

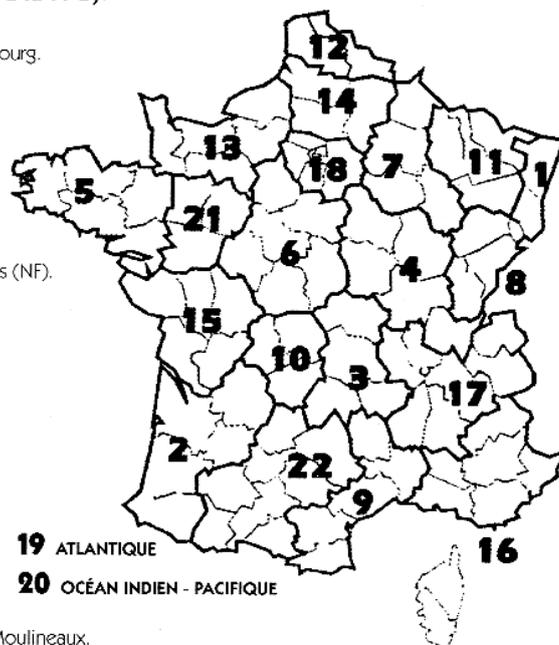
de fond (sur l'histoire, les sources, les particularismes locaux) et des pages d'entraide (questions-réponses, listes éclair). Certaines organisent cours, conférences, réunions et ont une bibliothèque. Beaucoup, enfin, se livrent à des travaux d'intérêt général : dépouillements, tables de mariages et autres relevés systématiques. Certains sont si avancés qu'on peut penser que, dès début du XXI^e siècle, la majorité des débutants devrait pouvoir travailler en bibliothèque généalogique avant d'aller aux archives, où elle consultera alors moins l'état civil et les paroissiaux, que les archives nota-

riales, approfondissant ainsi plus rapidement la vie de ses ancêtres.

Rejoindre un cercle est donc vivement conseillé. En donner une liste à jour tient cependant de la gageure, soit que les adresses changent, soit que de nouveaux cercles se créent. Nous vous proposons donc d'interroger, soit la Fédération Française de Généalogie (3, rue de Turbigo, 75001 Paris), soit ses unions régionales (cf ci-dessous), soit aussi les Archives départementales ou municipales, qui, le plus souvent, sont en relations constantes avec ces associations.

Liste des unions ou associations régionales Juin 1995 (NF = non affiliée à la FFG).

- 01 Cercle Généalogique d'Alsace - Archives départementales - 5, rue Fischart - 67000 Strasbourg.
- 02 Union Généalogique Aquitaine-Pyrénées - 1, place Bardineau - 33000 Bordeaux.
- 03 Union Généalogique Auvergne-Bourbonnais-Velay - 48, bd du Sichon - 03200 Vichy.
- 04 Union Généalogique de Bourgogne - c/o M. P. Guyot - Archives Municipales Hôtel de Ville - 89012 Auxerre Cedex.
- 05 Union Généalogique Bretagne-Pays de la Loire - Me J.-F. Pellan - 51, rue Saint Guénal 99400 Landivisiau.
- 06 Union Généalogique du Centre - c/o M. J. Morichon - 37, allée Auguste Rodin 18000 Bourges.
- 07 Champagne-Ardenne-Généalogie - c/o M. Denise - 6, rue Général Giraud - 51000 Châlons (NF).
- 08 Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté - 3, rue Beaugard - 25000 Besançon.
- 09 et 22 Cercle Généalogique de Languedoc - 18, rue de la Tannerie - 31400 Toulouse (NF).
- 10 Cercle Généal., Historique, Héraldique Marche et Limousin - c/o M. Michel Sementery 5, rue du Séquoia - 91000 Evry.
- 11 Union des Cercles Généalogiques Lorrains, BP 8, 54131 S' Max Cedex (NF).
- 12 Union Régionale des As. Généal. du Nord-Pas-de-Calais - Maison des Sociétés 16, rue A. Briand, 62000 Arras (NF).
- 13 Union des Cercles Généalogiques et Héraldiques de Normandie - c/o M. Leclerc 10, rue de Torigni - 76130 Mont-St-Aignan.
- 14 Union Généalogique de Picardie - BP 626 - 60206 Compiègne Cedex.
- 15 Union Généalogique Poitou-Charente-Vendée - Archives des Deux-Sèvres 26, rue de la Blanderie - 79022 Niort Cedex.
- 16 Centre Généalogique Midi-Provence - BP 30 - 13243 Marseille Cedex 01.
- 17 Centre d'Etudes Généalogiques Rhône-Alpes - 7, rue Major Martin - 69001 Lyon.
- 18 Union Généalogique Francilienne - c/o Bernard Rougier, 12, rue Paul Bert - 92130 Issy-les-Moulineaux.
- 19 Généalogie et Histoire de la Caraïbe - c/o M. P. Rossignol - pav. 23 - 12, av. Charles de Gaulle - 78230 Le Pecq.
- 20 Cercle Généalogique de Bourbon - Archives départementales - Le Chaudron - 97490 Sainte-Clotilde - La Réunion ; Cercle Généalogique de Nouvelle Calédonie - BP 4410 - Nouméa - Nouvelle Calédonie.
- 21 Union Généalogique Anjou-Maine-Perche - 194, avenue de Tours - 53000 Laval.
- 22 Voir 09.
- 00 Diverses : Généalogie Algérie Maroc Tunisie - M.V.A. Lou Ligourès - Encagnagne, Place Romée de Villeneuve - 13090 Aix-en-Pce.



V comme... Vingt conseils

La généalogie doit être vécue comme une aventure, qui conduira souvent à mener une véritable enquête policière. Pour y réussir, voici quelques ficelles élémentaires :

1. Armez-vous de flair, de volonté, de persévérance. Votre motivation, sans cesse éprouvée, sera votre meilleur atout.
2. Partez sans a priori. La plupart des légendes familiales sont fausses, et bien des souvenirs et traditions sont parvenus déformés. Travaillez objectivement.
3. Ne préjugez pas. On ne retrouve pas d'ancêtre « à la carte ». Soyez prêts à les accepter où ils étaient et comme ils étaient, qu'ils aient été princes glorieux ou simples « manouvriers ». Le plus souvent, ils étaient « laboureurs », les français moyens d'Ancien régime, possédant une charrue et une paire de bœufs qu'ils pouvaient louer à leurs voisins.
4. Il n'y a pas d'école. Faites vos classes sur le terrain. La généalogie, pas plus que le piano ou la planche à voile, ne saurait s'apprendre en un jour. Procurez-vous seulement un guide pratique (cf p. IV).
5. Avant de commencer votre recherche, réunissez tous documents familiaux (livrets de famille, actes notariés, photographies, faire-part...) et tirez-en le maximum d'informations.
6. Questionnez sans relâche les membres de la famille, à commencer par les anciens, tant sur l'histoire familiale et la parenté que sur vos ancêtres.
7. Usez de psychologie. Sachez rassurer les mémoires réticentes

et rafraîchir les défaillantes. Ne vous présentez pas comme curieux des choses cachées, mais comme chercheur objectif.

8. Lancez-vous ! en suivant les conseils qui suivent.
9. Considérez le plus ancien ancêtre dont vous connaissez les nom, prénom, date de naissance (ou année, même approximative), lieu de décès ou de mariage, et demandez à la mairie du lieu une copie de cet acte (délivrée gratuitement) en joignant une enveloppe timbrée.
10. Lorsque vous aurez reçu cette copie, progressez d'acte en acte, par raisonnement logique, en vous déplaçant si nécessaire.
11. Ne vous polarisez pas sur les actes de naissance : ils sont les moins importants pour remonter une filiation.
12. Ne vous laissez ni perturber ni décourager par une situation en apparence sans issue. Il existe toujours un biais ou une source à exploiter. La difficulté est de la trouver ; c'est là tout le sel de la recherche.
13. N'abusez pas des recherches par correspondance. Valables au début, arrêtez-les dès que vous arrivez dans la région d'origine. Rien ne garantit par ailleurs la compétence du correspondant.
14. Voyagez ! Consultez les archives là où elles se trouvent : essentiellement en mairies (et non dans les églises) et aux Archives départementales. Vous avez en principe accès à tout document d'état civil datant de plus de cent ans.
15. Soyez respectueux des archives. Ne les annotez pas. Ne

les photocopiez pas. Pliez-vous aux réglementations des lieux où vous êtes appelé à travailler.

16. Soyez rigoureux et organisé. Classez et fichez ! Numérotez (voir p. XXIV) ! Aux Archives comme en bibliothèques, notez scrupuleusement les cotes des documents consultés. Enfin, informatisez-vous, avant d'avoir trop engrangé (voir p. XI) !

17. Balayez les idées reçues, notamment au plan des patronymes : il est faux d'associer particule et noblesse ou de penser que bon nombre de familles ont perdu un « de » à la Révolution, faux de penser que ceux portant un prénom pour nom de famille descendent tous d'enfants trouvés. Sachez que l'orthographe des patronymes n'existe pas et que jusqu'au début de notre siècle, elle n'a pas cessé de varier. MM. Dupont et Dupond peuvent être des cousins proches, comme MM. Oudin et Houdain, comme encore M. Delaplace, Laplace et Place.

18. En moyenne, vous arriverez à remonter jusqu'au XVI^e siècle, soit au règne de Louis XIII. Ne vous contentez pas des détails administratifs (noms, dates et lieux). Essayez au contraire de faire revivre vos ancêtres, notamment par les archives notariales, reflets de la vie familiale, sociale et économique.

19. Écrivez la chronique de votre famille, dans un style simple et vivant, qui vous permettra de révéler vos découvertes à votre entourage (voir p. XII). Sachez faire partager votre passion.

20. La généalogie ne permet-elle pas, enfin, de réaliser un des plus vieux rêves de l'homme : remonter le temps, par un voyage au pays de vos ancêtres, parfois plus dépaysant qu'un séjour au bord d'une piscine des Seychelles ! Sachez cependant ne pas vivre qu'avec vos ancêtres, et revenir, de temps à autre, dans notre siècle !

J.L. Beaucarnot

**Isabelle
MALFANT-MASSON**
Généalogiste professionnelle
depuis 1986

**VELAY • AUVERGNE
LANGUEDOC
et limitrophe**

*Etudes familiales et
patrimoniales*
Prix modérés - Devis gratuit

La Ribeyre-Haute
43000 POLIGNAC
Tél. : 71.02.61.17
Fax : 71.05.98.01

Jean-François VIEL

Généalogiste

*spécialiste
de la Seine-et-Marne
(ancienne Brie)
et des familles
protestantes*

vous propose :

- d'établir ou de compléter votre **généalogie** (toutes régions françaises)
- de **déchiffrer les textes anciens**
- de vous aider dans vos **recherches historiques**



Renseignements :

17, rue du Docteur Infroit
77290 MITRY-MORY
Tél. 16 (1) 64.67.24.54

DEVIS GRATUIT

Siref 389.527.557.00018

**Jean-François
HOLVAS**

Votre Généalogiste

**Spécialiste du
BERRY**
(Cher et Indre)

14, chemin
des Maisons-Rouges
18000 BOURGES

Tél. 16 (1) 48.65.02.55

Au fil des actes, le généalogiste découvre la profession de ses ancêtres, souvent seul détail humain en dehors des noms, dates et lieux.

Voici tel aïeul cabaretier ou tavernier, tel autre officier de santé, bourgeois ou drapier, aux côtés de laboureurs, manouvriers et journaliers.

Sans trop de peine, on peut reconnaître le médecin dans l'officier de santé et situer le laboureur, équivalent de notre « français moyen » des siècles passés... Pourtant, les difficultés émergent rapidement.

Tout d'abord quant à l'exercice des professions. Ainsi, cabaretiers et taverniers, apparemment voisins, obéissaient en réalité à des régimes différents : si les premiers ne pouvaient vendre de vin qu'« à l'assiette », accompagné de plats, les seconds pouvaient le vendre seul, « à pot ». Bien des professions ont évolué : le barbier réunissait autrefois les compétences du coiffeur et du chirurgien.

La seconde difficulté tient à la disparition de bien des professions artisanales permettant autrefois à tout un petit monde de gagner sa vie tant bien que mal. Si certaines sont encore dans nos mémoires, comme sabotier et charbonnier, une foule d'autres font figures de « pièces de musées », comme le fendeur de merrains (ouvrier charpentier travaillant de grosses pièces), le fagoteur vendant des fagots, l'oribusier fabriquant des chandelles de résine nommées oribus...

Aucun dictionnaire n'en donnant plus le sens, ces appellations laissent souvent perplexes et désarmés, tout en semblant innombrables : si j'ai pu en rassembler 1 200 dans mon index, certains lecteurs m'en adressent régulièrement de nouvelles.

La plupart appartiennent cependant aux mêmes catégories. Hormis celles quelque peu « folkloriques », rares et essentiellement urbaines, comme les raccommodeurs de porcelaine, tondeurs de chiens ou marchandes d'ou-

blies, on a surtout affaire à cinq grandes sources.

- les métiers de l'industrie ou de la mine, courants au siècle dernier, comme ceux de chauffeur (de haut-fourneau, et non d'automobile), puddleur, galibot, etc. ;

- les professions liées au textile (fréquentes dans le Nord) avec une pléiade de spécialités, tant au plan du travail de la matière première qu'à celui du tissage proprement dit : rouisseur de chanvre, foulurier (apprêtant les draps grâce au moulin à foulon), épinceteur enlevant à la pince les mauvais fils des étoffes tissées, sans oublier le mulquinier tissant une sorte de batiste, le badestamier fabricant des bas d'estame (laine grossière), les cadissier, cerisier ou sergier tissant cadis, cerisette ou serge, etc. ;

- les professions juridiques ou administratives liées aux offices d'Ancien régime : chauffe-cire (assistant du chancelier, chargé à l'origine de préparer la cire à cacheter), consul, échevin, garde-marteau (garde-forestier)... Selon leur spécialité, les huissiers étaient dits audienciers ou à cheval, comme selon les juridictions, les procureurs étaient d'office ou fiscaux, etc. ;

- les professions du monde agricole, aux dénominations variant selon les régions : le manoeuvre est ici manouvrier, ailleurs brassier, brasseur..., le métayer, bordager dans le Perche, cabanier en Vendée, granger en Charolais, mestadié dans le Midi, ailleurs closier, locatier, etc. ;

- les appellations plus anciennes ou strictement régionales. Si le forgeron fut longtemps appelé fèvre en langue d'oïl et faure en langue d'oc, qui se souvient que notre épicié était un regrattier car vendant au détail en « regrattant », après avoir été un pesant ou marchand du poids au Moyen-âge, vendant au poids, alors que le boucher n'était connu que comme mazel ou mazelier, et que le couvreur de chaume était... un waretier ?

Paul Reymond

W comme... Waretier et autres métiers disparus

Comment et où chercher ?

Tout d'abord, consulter les deux seuls ouvrages existants :

- « Quels métiers ? » par G. Fradet, publié par le C.G. Poitou.
- « Dictionnaire des vieux métiers », P. Reymond, Brocéliande.

En cas d'insuccès, on exploitera, dans l'ordre :

- les dictionnaires et encyclopédies classiques (grands Larousse, Quillet...), de préférence dans leurs anciennes éditions ;
- les ouvrages régionaux (glossaires, dictionnaires de patois...);
- les dictionnaires d'ancien français (le « Godefroy », ou le « Greimas » (Larousse), sans omettre le bon vieux « Dauzat » qui, par les noms de famille, flirte souvent avec les métiers ;
- enfin, en désespoir de cause, poser une question dans les pages de notre revue (« Qui saurait me dire ? ») ;
- pour les emplois administratifs d'Ancien régime, voir le « Dictionnaire des Institutions de la France au XVII^e et XVIII^e », par M. Marion, Picard.

Pour savoir enfin qui étaient le *chasse-mulets*, l'*huissier audiencier* ou le *coquetier*. Pour connaître la différence entre les *charpentiers de « petite »* et de « grande cognée », entre le *procureur d'office* et le *procureur fiscal*. Avec plus de 1200 définitions, voici un ouvrage indispensable.



Dictionnaire des vieux métiers

par Paul REYMOND



En vente par correspondance à :
BROCÉLIANDE,
7 bis, rue César-Franck, 75015 Paris
49 F + 6 F de port.
Offre spéciale,
valable jusqu'au 30 novembre 1995.

X comme... né sous « X »



*D*e tous temps, la détresse (matérielle ou/et morale) a conduit des mères à abandonner leur bébé. « Fils de personne », « enfant de la nuit », il vivra souvent dramatiquement cette situation et ses descendants, comme lui-même, auront du mal à sortir de cette impasse généalogique.

L'abandon, autrefois, consistait souvent à « exposer » l'enfant en des lieux écartés ou protégés (les champs, le parvis des églises). A partir du XVII^e siècle, les couvents se dotèrent de « tours », cylindres pivotants installés dans leurs murailles, garantissant l'anonymat à la mère.

Au siècle dernier, on ouvrit, dans les hospices, des bureaux d'accueil garantissant le secret, allant, en cas d'abandon d'un enfant déjà déclaré à l'état civil, jusqu'à faire annuler l'acte pour le remplacer par un autre, parfois dressé dans une commune extérieure. Certains n'auront

d'ailleurs jamais d'acte de naissance, devant se contenter d'un simple certificat d'origine.

Au XX^e siècle, fut légalisé « l'accouchement sous X », dans hôpitaux et cliniques, et fut imposé, en 1958, dans tous les cas, la rédaction automatique d'un acte fictif de naissance.

Les chances de faire aboutir une recherche dépendront évidemment du contexte d'abandon.

Les actes dressés suite aux abandons sur la voie publique ou dans les tours, ôtent de fait tout espoir. La description de l'enfant, de ses vêtements, éventuellement d'un objet donné par la mère comme une croix ou un ruban, le rare écrit joint précisant que l'enfant avait été baptisé ou devait porter tel prénom, n'offrent aucun élément fiable et font vainement travailler les imaginations.

Les dépôts par les mères ont en revanche donné lieu à l'établissement de dossiers, contenant, même en cas de demande de « secret », des éléments capitaux.



Les déclarations de grossesse

Pour lutter contre les tentatives d'infanticides, une ordonnance d'Henri II obligeait les mères « célibataires » à déclarer officiellement leur grossesse. Peu d'entre elles s'y pliaient, le faisant alors généralement chez un notaire, de préférence un peu éloigné. Dans ces actes, rares, elles racontent les circonstances de leur séduction, nommant souvent leur séducteur (mais sont-elles toujours dignes de foi ?).

Les enfants adoptés

Leur acte de naissance a été fictivement remplacé par un autre, ne pouvant généralement pas laisser supposer cette situation à qui n'en est pas informé par ailleurs.

Ils peuvent cependant légalement en obtenir copie intégrale et pourront y découvrir les références du jugement d'adoption (du moins depuis le décret du 03.08.1962), acte public qu'ils ont demandé au greffe du tribunal.

Les textes de l'espoir

Logiquement, depuis la loi d'archives de 1979 (cf p. XV), les dossiers archivés par l'Assistance publique, relayée aujourd'hui par les D.A.S.S., services départementaux, devraient être consultables après le délai normal de 30 ans.

La loi du 17.07.1978 reconnaît cependant aux intéressés un droit à la communication de leur dossier, tout en laissant une marge d'appréciation de l'Administration requise (art. 6 bis). L'art 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant, proclamée par l'O.N.U. le 20.11.1990 reconnaît à chacun le droit de connaître ses parents.

Le nom des enfants abandonnés

Il fut choisi arbitrairement (prénom du parrain ou du saint du jour, référence aux circonstances de l'abandon ou aux vêtements portés). Une circulaire de 1905 officialisa l'habitude de donner plusieurs prénoms dont le dernier servira de nom. De ce fait, bien des descendants d'enfants abandonnés portent un prénom pour patronyme.

Quelques situations types

Les enfants abandonnés, non adoptés, demanderont d'abord leur acte de naissance à la mairie du lieu de naissance ou au greffe du tribunal. Cet acte sera, soit :

- un acte normal, à exploiter classiquement, à moins que l'on ne s'aperçoive qu'il est faussé (la mère, par exemple, déguisait parfois autrefois son identité). Le seul espoir, alors, en cas de naissance peu ancienne, serait de retrouver la sage-femme citée dans l'acte et que celle-ci accepte de renseigner. Faire preuve ici de beaucoup de délicatesse ;
- un acte de naissance où l'enfant est déclaré « né de père et mère non dénommés ». S'orienter, comme précédemment, sur la sage femme ;
- un acte de naissance provisoire, fictif, aisément reconnaissable du fait qu'établi au-delà du délai légal des trois jours.

Ils demanderont ensuite par écrit à la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) de la préfecture de leur département de naissance, leur dossier d'abandon (cf encadré ci-dessus).

Une très bonne adresse

Si toutes les démarches restent vaines, contacter soit un généalogiste professionnel (qui ne pourra pas toujours faire des miracles), soit la D.P.E.A.O., association d'anciens pupilles de l'Etat et d'adoptés portant bénévolement aide et conseils à leurs « frères et sœurs d'infortune » dans la recherche de leurs origines. Adresse : 2, rue de la Censive, 91310 Longpont-sur-Orge.

Dernière recommandation, capitale : ne jamais prendre contact à la légère avec la famille d'origine. La D.P.E.A.O. saura ici utilement conseiller.

**Lettres de l'alphabet
au XVII^e siècle**



Par sa valeur toujours actuelle de double « i », le « y » a eu, sous la plume de nos anciens, des emplois divers, étant mis parfois en place d'un « i » ou d'un « j », voire d'une terminaison en « ier » dans certaines régions, comme la Savoie.

L'écriture est un phénomène déjà ancien dans l'histoire des hommes, c'est même avec elle que commence l'Histoire avec un grand H, il y plus de cinq mille ans.

Mais l'élitisme de l'éducation autant que la cherté des supports (vers 1400, il faut plus de deux journées d'ouvrier pour payer une simple feuille de parchemin !) ont longtemps confiné l'écriture autour des chancelleries et des grands centres religieux.

Ce n'est qu'avec l'apparition du papier, cinq puis dix fois moins cher que le parchemin, qu'elle trouvera, à la Renaissance, un semblant de popularité.

En constante évolution, avec l'apparition de nouveaux supports, comme le papier, le perfectionnement des plumes et des encres, l'écriture évolua aussi au plan du style et chaque civilisation en a développé un type particulier : onciale, caroline, gothique, humanistique, etc.

Mais malgré cette diversité, des constantes techniques subsistent d'une époque à l'autre, d'une région à l'autre, comme l'habitude héritée des Romains d'abréger de nombreux mots, voire des expressions entières.

Dû à l'apprentissage plus encore qu'à la qualité ou à la cherté des supports, ce système abrégatif est l'une des difficultés majeures pour la lecture et la compréhension d'un document ancien.

C'est donc pour retrouver et transmettre aux générations futures le sens de ces écritures anciennes et oubliées que de grands savants des siècles passés ont initié une nouvelle science annexe de l'histoire : la paléographie.

Gérard Panisset

Y comme... en paléographie

Conseils au débutant

Chaque nouveau texte doit être étudié avec méthode ; les articles de la R.F.G. vous y aideront.

N'oubliez pas que la paléographie n'est qu'un moyen et non une fin en soi. L'étude attentive d'un document est un maillon dans la grande chaîne de votre reconstruction historique, elle doit donc rejaillir sur l'ensemble.

Ne vous faites pas une montagne des difficultés apparentes ; la paléographie est une école de patience, de précision et d'obstination ! Ces qualités seules vous permettront de venir à bout de tous les problèmes de lecture et de compréhension.

Cours et bibliographie

La paléographie s'apprend et s'entretient

Cet apprentissage peut se faire seul, en autodidacte, mais aussi en groupe, dans le cadre de cours structurés, organisés, soit :

- par les archives, ou associations « affiliés » (Société des Amis des Archives de France, A.M. Lyon, etc.) ;
- par des associations généalogiques, (Bibliothèque Généalogique, voir page IV), C.G. Lorraine, C.G. Savoie, etc. ;
- par des particuliers (historiens ou généalogistes professionnels), tant en stages, séminaires, que par correspondance ;
- par la rubrique que vous propose la RFG dans chacun des ses numéros.

Quant à l'entretien de ces connaissances, il n'existe qu'un seul secret : la pratique la plus assidue possible.

Bibliographie de base

La bibliographie utile au paléographe, imposante, ne peut être intégralement présentée ici. Voici donc cinq titres parmi les plus utiles et les plus faciles à se procurer, lesquels vous permettront de débuter, de progresser et d'aller plus loin dans vos recherches :

- Gabriel Audisio, Isabelle Bonnot-Rambaud, « Lire le français d'hier », A. Colin, 1991.
- Roger Devos, Robert Gabion, Jean-Yves Mariotte, « La Pratique des Documents Anciens », A.D. Haute-Savoie, 1980.
- Gérard Moysse, Pierre Bernardin, « Lire les archives des XVI^e et XVII^e siècles », Vesoul, 1991.
- Georges Poull, « Paléographie des écritures cursives » Droz, 1966.
- Jacques Stiennon, « Paléographie du Moyen Age » A. Colin, 1973.

Cours de paléographie par correspondance

- 12 cours comprenant texte de présentation, exercice corrigé et exercice à renvoyer pour correction personnalisée.
- 3 niveaux : « débutant » (avec initiation à la recherche en archives), « moyen » (écriture des XVI-XVII^e), « supérieur » (XVI-XV^e).
- Renseignements-tarifs : Gérard Panisset, La Goiffetaz, 74370 Naves-Parmelan.

Z comme... jusqu'à *Zorobabel*

Le nom de ce personnage de la Bible vous est sans doute familier, mais savez-vous qu'il s'agit peut-être d'un de vos ancêtres ?

Cela peut surprendre. Pourtant la généalogie est bien le domaine de la recherche des ancêtres et, en théorie, le plus loin possible.

Or, le nombre des ancêtres étant multiplié par deux à chaque génération, à l'époque de Zorobabel, nous aurions dû compter des milliards de milliards d'aïeux. Comme il n'y a jamais eu autant d'êtres humains, on doit conclure que chaque couple fertile d'alors est plusieurs fois l'ancêtre de chacun d'entre nous.

Certes, mais, pratiquement, comment trouver une telle filiation ? Sachez d'abord que dans l'état actuel, on ne peut rien prouver, et que toute recherche passe obligatoirement par la découverte d'une ascendance noble, laquelle mènera à coup sûr à une dynastie royale. Par un seul de nos quartiers, on peut donc tous espérer y arriver.

En France, les certitudes s'arrêtent avec Arnoul et Pépin, les premiers ancêtres des carolingiens. Pour aller plus loin, il faut trouver des relations avec Byzance ou la Gaule romaine, voire avec l'Arménie. En effet, l'histoire de ce dernier pays offre la particularité de nous faire connaître ses principales familles du IV^e au VIII^e, à une époque où, précisément, on manque cruellement d'informations en Occident. En outre, la famille royale armé-

nienne est une branche des Arsacides, régnant en Parthie depuis 250 avant J. C. et alliés, naturellement, à toutes les autres familles royales de cette époque.

Il existe plusieurs liens avec Byzance et l'Arménie, le plus simple est de prendre un exemple : Philippe IV le Bel. On ne peut bien entendu donner ici tous les ancêtres de notre roi. Disons simplement qu'il descendait, outre des principales familles franques (Capétiens, Carolingiens et Mérovingiens, bien sûr mais aussi des dynasties de Bretagne, Normandie, Anjou, Flandre, Aquitaine, Lorraine, Bourgogne, Languedoc, etc.), des souverains des différents royaumes d'Espagne, d'Angleterre ou d'Italie, d'Écosse, de Hongrie, de Bulgarie, de Pologne, de Kiev, de Serbie, de Danemark, Suède, Norvège, de Sicile, de Naples, de Hollande, de Saxe, d'Autriche, Souabe, Bavière, Luxembourg, de Savoie, Genève ; également des familles byzantines Macédonienne, Amorienne, Commène, Doucas, Phocas, Monomaque, Lécapène, Boto-niate, Argyres, Courcouas, Tzantes, Martinakios, Scléros, Taronite, Synadène, Rentakios, etc. (voir encadré).

Par les Scléros byzantins et les rois de Castille s'ouvrent peut-être des voies vers les familles arabes. Les rois de Hongrie prétendaient descendre d'Attila. Les Rentakios de Byzance se rattachaient à Athènes et Sparte. Les Chatillon et les Toulouse à la Gaule Romaine. Les ducs de Naples à la noblesse romaine, les Monomaque à la

Exemples de remontées de Philippe le Bel

- Philippe IV, Philippe III, Louis IX, Louis VIII, Philippe II, Louis VII, Louis VI, Philippe I, Henri I, Constance, Guillaume de Provence, Constance, Charles Constantin de Vienne, Anne de Byzance, Léon VI de Byzance, Michel III de Byzance, Théodora, Marinos, Artavazd Mamikonian → les Arsacides de Parthie.
- Philippe IV, Isabelle d'Aragon, Jacques d'Aragon, Marie de Montpellier, Eudocie Comnène, A(nne) Comnène Taronitissa de Byzance, Jean Taronite → les Lécapènes et les Rentakios byzantins → Athènes et Sparte.
- Philippe IV, Isabelle d'Aragon, Jacques d'Aragon, Pierre d'Aragon, Alphonse II d'Aragon, Raimon Berenger IV, Raimon Béranger III de Barcelonne, Mathilde de Pouille, Sikelgaita → les ducs de Naples → sénat romain.
- Philippe IV, Isabelle d'Aragon, Yolande de Hongrie, André de Hongrie, Agnès de Chatillon, Renaud de Chatillon, Hevé II de Donzy, Geoffroy de Chalon → les Palladii de Bourges gallo-romains.
- Philippe IV, Isabelle d'Aragon, Yolande de Hongrie, André de Hongrie, Béla III de Hongrie, Euphrosyne de Kiev, Mistilav I de Kiev, Vladimir de Kiev, A(nne) de Byzance, Constantin IX Monomaque → vieille aristocratie byzantine.

plus vieille aristocratie byzantine. Les rois d'Angleterre mènent aux longues généalogies saxonnes, les rois d'Écosse à leurs propres dynasties antiques, les princes danois et russes aux lignages légendaires scandinaves.

Une fois parvenu à Rome, le chemin est plus aisé, car dans le sénat de la ville éternelle se

mêlaient les descendants d'anciens consuls et ceux des familles royales vaincues par Rome, ouvrant ainsi de nombreuses voies dans la plupart des directions. Des voies royales, des voies antiques, des voies propres à nous faire rêver d'aller encore, toujours plus loin.

Christian Settiani

Pour en savoir plus

La bibliographie pour les remontées vers l'Antiquité reste malheureusement encore difficile d'accès. Il s'agit d'un domaine encore peu exploré et l'essentiel de la documentation consiste en articles publiés dans des revues spécialisées, souvent difficile d'accès. Pour plus de simplicité je renvoie donc à mes ouvrages, où l'on trouvera l'essentiel de cette bibliographie :

- « Les ancêtres de Charlemagne », C. Settiani, 1989, chez l'auteur, 11, allée Diane de Poitiers, 75019 Paris.
- « Nos ancêtres de l'Antiquité », C. Settiani, 1991, Christian.
- « Entre mythe et réalité », C. Settiani, Archivum. International Council on archives, 37, 1992, p. 27-67.



études
généalogiques
du sud-est

Recherches généalogiques
et historiques

Familles anciennes
Noblesse - Bourgeoisie

Recherches en France et à
l'étranger

Chambaud Rochegude

115, cours Gambetta
69003 LYON - ☎ 78.95.11.58



L'ACANTHE GRAVEUR

MAÎTRE ARTISAN
Chevalières armoriées
(or et pierre fine)

ATELIER FONTE EN 1911
10, rue Croix-des-Petits-Champs
75001 PARIS
Tél. 40 41 96 34 - Fax 42 96 20 68